28e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 24 — 14 JUIN 1906

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE ; *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Le Séminaire de Mayence et sa restauration par Mgr Colmar en 1804. — II. De 1830 à 1850, ou comment un gouvernement allemand substitue le régime Université au régime Séminaire. — III. Lennig et l'élection de Ketteler au siège épiscopal de Mayence. — IV. Ketteler et le rétablissement du Séminaire de Mayence. — V. Le *Roman d'un Séminariste*, du chanoine Höhler. — VI. Séminaires et Universités. — VII. Séminaires et Facultés non catholiques de théologie catholique. — VIII. L'affaire Schell. — IX. Doctorats romains. — X. La question des Universités catholiques libres en Allemagne. — XI. Manning et les Universités nationales anglaises. — XII. La famille antique et la dépopulation. — XIII. La femme au Japon. — XIV. Livres à l'*Index*. — XV. La *Revue pratique d'apologétique*. — XVI. L'argent et le Second Empire. — XVII. Un épisode de la rivalité entre réguliers et séculiers au XIIIe siècle. — XVIII. Mgr d'Hulst directeur de conscience. — XIX. Notes : Lorette ; — Qu'est-ce qu'un dogme ? — Sens de la définition tridentine de l'institution des sacrements par le Christ ; — Associations cultuelles d'Amérique ; — *L'Isolée*, de René Bazin ; — Le *Camelum per foramen acûs* ; — L'incendie de Rome par les chrétiens et l'Ecriture Sainte ; — Innocent III et la polygamie.

I. — A deux reprises l'automne dernier, on a fait allusion ici à la réouverture du Séminaire de Mayence par Mgr de Ketteler en 1851. Diverses demandes d'éclaircissements nous ont témoigné que l'épisode n'est pas aussi connu qu'il mériterait de l'être. Il est des plus significatifs en effet, et vaut la peine d'être repris.

Au lendemain de la Révolution, tout était à refaire à Mayence. Mayence qui, sous l'ancien régime, était, dans l'ordre spirituel, archevêché et primatie d'Allemagne, et, dans l'ordre temporel, électorat impérial et principauté ecclésiastique régie par ses archevêques-princes-électeurs, Mayence devenait, par la paix de Lunéville (1801), simple préfecture de département français, et par le Concordat de Pie VII et de Bonaparte, simple évêché concordataire. La Révolution y avait entassé les ruines matérielles ; mais celles-ci n'étaient rien à côté des ruines spirituelles léguées par le XVIIIe siècle. Le dernier archevêque de Mayence, Erthal († 1802), s'était signalé parmi les plus ardents fauteurs du Fébronianisme, et l'enseignement théologique, à Mayence comme en nombre de villes épiscopales allemandes de ce temps-là (Würzburg, Trèves, Cologne-Bonn, Vienne, etc.), en était venu à s'attaquer non plus seulement à la constitution de l'Eglise et à la primauté pontificale, mais aux sacrements eux-mêmes, à l'institution divine de la confession, à l'indissolubilité du mariage, à l'autorité dogmatique des décrets du Concile de Trente, et, remontant par delà Trente jusqu'à Nicée, révoquait en doute la divinité du Christ et la consubstantialité des trois Personnes divines [1], pour tout réduire à la loi d'amour et tout volatiliser en cette religiosité vague que le rationalisme protestant était en train de substituer à la rigueur du vieux dogme luthérien. L'archevêque Erthal n'était-il pas allé jusqu'à confier, dans sa Faculté de théologie, la chaire de philosophie au fameux écrivain Wieland, protestant passé au rationalisme ?

Fort heureusement pour Mayence, le choix de Bonaparte, quand il s'agit de pourvoir au nouvel évêché, tomba sur un des prêtres les plus éminents du clergé alsacien, Mgr Colmar. Nous n'avons pas à refaire ici le tableau de son administration : il a été tracé l'an dernier, avec autant de maîtrise que d'amour, dans le petit livre qu'y a consacré

[1] Quand Oehmbs à Trèves prétendit que la consubstantialité des trois Personnes divines était une invention de la scolastique du XIIe siècle, Pacca, nonce à Cologne, le fit censurer à Cologne ; mais la Faculté de théologie de Mayence s'empressa de donner à Oehmbs son approbation et recommandation. — En allemand, on consultera avec intérêt, sur cette ruine de la théologie au XVIIIe siècle, les livres de Theiner, Brück, Schwab, Karl Werner : Aug. Theiner, *Geschichte der geistlichen Bildungsanstalten*, Mayence 1835 ; — Brück (mort évêque de Mayence 1903), *Die rationalistischen Bestrebungen im katholischen Deutschland*, Mayence 1865 ; — J.-B. Schwab, *Franz Berg, ein Beitrag zur Charakteristik des katholischen Deutschlands im Zeitalter der Aufklärung*, Würzburg 1869 ; — Karl Werner, *Geschichte der katholischen Theologie*, Münich 1866.

J. Wirth (voir *Ami* 1905, p. 1126). Tout ce que nous voulons noter, c'est que, devant tant de ruines, la première pensée de Mgr Colmar fut pour la réorganisation de son Séminaire. Sacré à Paris le 24 août 1802, il eut la joie de rouvrir le Séminaire de Mayence le 13 janvier 1804, d'abord dans un abri provisoire, puis, en octobre 1805, et grâce aux libéralités de Napoléon, dans des bâtiments renouvelés, en même temps qu'il y groupait, pour distribuer le pain de la doctrine aux jeunes clercs, une élite d'esprits formés aux méthodes ecclésiastiques et surtout d'un admirable dévouement au Saint-Siège, Liebermann, l'auteur des célèbres *Institutions théologiques*, Humann, Ræss, Weiss, tous trois évêques ensuite. Si Mayence est restée au cours du XIXe siècle le plus ferme boulevard des doctrines romaines en Allemagne et le point de mire des attaques sarcastiques de maint théologien anti-ultramontain, c'est à la réorganisation du Séminaire sous l'impulsion de Mgr Colmar qu'il faut en faire remonter premièrement la gloire.

Cela put aller tant que Mayence resta française. Les traités de 1815 enlèvent à la France ses conquêtes, mais se gardent de restituer à l'Eglise rien de ses anciennes possessions. Mayence est adjugée au Grand-Duché de Hesse-Darmstadt, à qui elle n'a cessé d'être depuis. Dans l'ordre ecclésiastique, comme il n'est pas question de lui rendre son antique dignité de primatiale ni même de métropole, on la rattache à cette province ecclésiastique dite du Haut-Rhin, dont l'érection a coûté tant d'efforts et de patience héroïque au Saint-Siège, obligé de conduire ses négociations dix années durant (de 1818 à 1827) avec la dizaine de principicules allemands qui se partagent encore après 1815 ces territoires morcelés (Bade, Württemberg, Hesse-Cassel ou Hesse électorale, Hesse-Darmstadt, Hesse-Homburg, Nassau, Hohenzollern-Sigmaringen, Hohenzollern-Hechingen, ville libre de Francfort) [1].

Evidemment tous ces principicules ne tiennent pas du tout à trouver devant eux et devant leurs empiétements un clergé ultramontain, ni même un clergé qui ait quelque tenue ecclésiastique. Le Séminaire de Mayence les offusque. Dès 1818, — Mgr Colmar venait de mourir, et le gouvernement hessois va prolonger douze années durant la vacance du siège de Mayence, — et dès 1820, les princes dont les Etats forment la province ecclésiastique du Haut-Rhin, s'assemblent en conférence à Francfort-sur-Main et décident qu'à l'avenir les candidats à l'état ecclésiastique catholique ne pourront recevoir leur formation scientifique qu'à des Facultés universitaires ou au moins à des établissements théologiques affiliés à l' « Université du pays », à la *Landesuniversität*, ou, si le pays n'a pas d'Université, affiliés à une Université sise dans les limites des Etats dont est constituée ladite province ecclésiastique.

II. — En conséquence, un rescrit du grand-duc de Hesse supprime le gymnase épiscopal attaché au séminaire de Mayence (16 octobre 1829 : le siège épiscopal était encore vacant) ; puis, 22 juin 1830, publication de l'acte de fondation de la Faculté de théologie catholique à l'Université de Giessen ; le 27 novembre suivant, ouverture des cours de la Faculté, où désormais tous les candidats mayençais au sacerdoce seront tenus de prendre leur formation théologique.

Voilà la guerre engagée sur la question du Séminaire. Elle se poursuivra jusqu'à l'avènement de Ketteler au siège de Mayence en 1850. La question du Séminaire ne sera pas l'unique question de ces vingt années d'épreuves ; elle sera du moins l'une des principales, celle d'où l'on sent que dépend tout le reste. Même le nouvel évêque installé en 1830, Burg, n'osera pas faire le muet sur la question du Séminaire et, poussé par son chapitre, il adresse au gouvernement un *Pro memoria* demandant le rétablissement de l'état de choses antérieur. Mais le gouvernement connaît son Burg, et ne s'inquiète pas autrement de son mémoire [1]. Burg se croit des talents de diplomate ; il est, au fond et sous couvert de diplomatie, un prévaricateur. C'est le 30 janvier 1830 que les princes protestants de la province ecclésiastique du Haut-Rhin ont publié leurs 39 articles, code de l'asservissement de l'Eglise par l'Etat : Pie VIII y répond (30 juin 1830) par le Bref *Pervenerat*, très vigoureux contre les évêques qui ne l'ont pas informé *de tanta re ac tam gravi* et qui n'ont pas prémuni les fidèles contre l'erreur ; et il leur enjoint de protester immédiatement, afin d'éclairer leurs peuples. Burg garde le silence, et non seulement il garde le silence, mais il indique à ses prêtres comment ils devront désormais s'y prendre pour adresser au grand-duc leurs demandes de prébendes ecclésiastiques (car les 39 articles transfèrent à l'Etat le droit de nommer à tous postes ecclésiastiques, et c'est à l'Etat que doivent s'adresser tous les candidats).

[1] Voir, sur cette province du Haut-Rhin, la monographie de Mgr Brück, excellente page de diplomatie pontificale : *Die oberrheinische Kirchenprovinz von ihrer Gründung bis zur Gegenwart, mit besonderer Berücksichtigung des Verhältnisses der Kirche zur Staatsgewalt*, Mayence 1868. — La province ecclésiastique du Haut-Rhin a pour métropole Fribourg-en-Brisgau (Grand-Duché de Bade), et pour suffragants les évêchés de Fulda, de Limburg-sur-Lahn, de Mayence, de Rottenburg (Württemberg). Fulda et Limburg sont prussiennes depuis les événements de 1866.

[1] Avec un peu de fermeté, l'évêque eût pu faire échec aux desseins du gouvernement. — Dans le diocèse voisin, à Fulda, l'évêque sut, à la même date, empêcher la création (à Marbourg-sur-Lahn) d'une Faculté de théologie catholique sur le patron de celle de Giessen. — En 1811, la Prusse, elle aussi, voulait ériger deux chaires de théologie catholique à l'Université de Königsberg, destinées aux clercs du diocèse d'Ermeland ; mais l'évêque s'y opposa, et maintint son lycée épiscopal de Braunsberg, où le clergé de l'Ermeland n'a cessé de recevoir sa formation théologique. — Pour substituer une Faculté d'Etat à un séminaire, un gouvernement a toujours besoin de compter sur la connivence ou la faiblesse de l'évêque intéressé.

Burg mort (1833), le chapitre se hâte de protester auprès du gouvernement et de soulever la question du Séminaire ; et il désigne pour l'épiscopat Humann, un des fidèles disciples de Colmar. Humann ne survit que quarante jours à son élection. Le nouvel évêque, Kaiser (1833-1848), est un honnête chrétien, mais qui n'a rien du Grégoire VII qu'il faudrait en face des Messieurs de Darmstadt. La question du Séminaire est toujours là, pendante ; et, le 9 mars 1839, l'évêque se décide à prendre la parole à la première Chambre pour exposer et déplorer les tristes fruits de l'éducation cléricale donnée à Giessen.

C'est la pénurie de prêtres, d'abord : à l'Université les déchets sont tout autrement nombreux qu'au Séminaire, et ce n'est qu'une minorité de clercs qui poursuit ses études jusqu'au sacerdoce. — C'est la question pécuniaire ensuite, beaucoup plus lourde à l'Université qu'au Séminaire, surtout quand il s'agit d'une Université établie en une ville toute protestante comme est Giessen, où personne ne songe à s'apitoyer sur la détresse des étudiants catholiques. Et la plupart des candidats au sacerdoce sont issus de familles pauvres. — Que s'ensuit-il ? continue l'évêque. C'est que les dettes d'Université pèsent lourdement sur la vie des prêtres, paralysent leur ministère, ne leur permettent pas de songer comme ils le devraient aux pauvres, aux malades de leur paroisse, etc.

Que d'autres misères, à Giessen, dont l'évêque ne pouvait guère s'ouvrir en ce Parlement protestant ! Les choses vont à Giessen comme elles ne peuvent manquer d'aller en pareil milieu. Isolés, sans direction, sans vie commune, les étudiants ecclésiastiques mènent la vie d'étudiant, fréquentent les tavernes, comme leurs camarades protestants ; il n'est pas inouï d'apprendre qu'ils passent de nombreux dimanches sans assister à la messe, qu'ils se battent en duel, etc. Quelle préparation au sacerdoce !

Quelques-uns essaient de prendre au sérieux la vie chrétienne. C'est se désigner au mépris et aux sarcasmes de toute la gent scolaire. On les met à l'index. On les appelle les « cathologiens, » car le nom honorable de « théologiens » n'est point fait pour des catholiques. La théologie est une science, et il n'y a pas de science possible sous la discipline catholique. Quelle réponse à ceux qui exaltent les bénéfices du rapprochement des confessions dans les universités mixtes ! Les protestants ne laissent les catholiques « se rapprocher » d'eux que dans l'effacement. En fait, toutes les tentatives de rapprochement (sans en excepter la plus récente, qui est partie de Breslau [1]) se sont traduites par un effacement plus ou moins prononcé de la doctrine. — A Giessen, en 1840, le mal était si grand que même des protestants en ont rendu plus tard témoignage et ont avoué « la tendance douce, irénique, et, sur plus d'un point, évangélique (c'est-à-dire protestante) des professeurs. » *(Allgemeine evangelisch-lutherische Kirchenzeitung*, 1876, n. 35 et 36) [1]. Qu'y faire ? Demander le déplacement des professeurs suspects ? C'eût été peine perdue. Bien au contraire, si quelque professeur de la Faculté de théologie catholique affichait des tendances trop catholiques, le gouvernement hessois le mettait à la retraite, comme il arriva en novembre 1841 à Riffel, professeur d'histoire ecclésiastique et coupable seulement de n'avoir pas parlé dans un sens assez irénique de la Réforme du XVIe siècle et particulièrement des procédés mis alors en vigueur par le landgrave bigame Philippe le Magnanime.

L'affaire Riffel causa un vif émoi dans le diocèse ; et l'on s'y résignait moins que jamais à laisser sommeiller les questions du séminaire. De nouveaux orages cependant grossissaient sur l'Eglise d'Allemagne. Un malheureux prêtre de Silésie, Jean Ronge (né en 1813), lève en 1844 l'étendard de la révolte, prêche l'affranchissement universel de la domination romaine, l'abolition du jésuitisme et du sacerdoce, la fondation d'une Eglise nationale catholique-allemande, la réconciliation des classes sociales et des peuples. C'est comme une traînée de poudre à travers l'Allemagne. Ronge est reçu de tous côtés comme un Messie. Les municipalités le saluent ; les villes pavoisent comme au passage d'une Fête-Dieu ; on lui ouvre les chaires catholiques, et il ne dédaigne pas les chaires protestantes. Du Rhin à la Vistule, et de Königsberg à Constance (où il compte un allié dans la personne du doyen catholique Künzer), il semble que la presse soit à sa dévotion. — A Mayence en particulier, à la vue des « communautés catholiques-allemandes » *(deutschkatholische Gemeinden)* qui se multiplient autour de lui, l'évêque Kaiser, débordé, écrit, pour le Carême de 1845, une Lettre pastorale où il croit qu'on entendra un cri d'alarme ; mais combien trop faible, sa pastorale ! Les Rongiens l'exploitent en leur faveur. L'imminence du péril arme l'évêque d'un nouveau courage. Il se met à courir lui-même aux points infectés. « Il n'avait jamais été autant évêque qu'il le fut alors, » écrit Brück, un de ses successeurs sur le siège de Mayence. Mais il a conscience de son peu de force ; il cherche, dans son angoisse, l'appui que la Providence lui tenait en réserve : Lennig.

[1] *Zur Wiedervereinigung der getrennten Christen zunächst in deutschen Landen*, par le Dr Seltmann, chanoine de Breslau, in-8 de x-392 p., Breslau, 1903, Aderholz (c'est ce Seltmann qui a fondé en 1879 la revue *Ut omnes unum*, bercée d'illusions qui ne sont pas sans danger). — Nous en dirons autant du méchant livre du Dr Kiefl, prof. à Passau (un des champions de Schell) (nommé l'an dernier prof. à la Faculté de théologie de Würzbourg) : ***Der Friedensplan des Leibniz zur Wiedervereinigung der getrennten christlichen Kirchen, aus seinen Verhandlungen mit dem Hofe Ludwigs XIV, Leopold I u. Peters des Grossen dargestellt***, gr. in-8 de x-xciv-256 p., Paderborn, 1903, F. Schöningh.

[1] Cité dans le *Ketteler* de Pfülf, t. I, p. 236. — Pfülf suit et résume, dans ce chapitre, la monographie que Brück a écrite de Lennig, *Adam Franz Lennig, Generalvicar und Domdecan in Mainz* († 1866). Mais les pages de Brück sont tout autrement vivantes (parce que vécues) que l'exposé de Pfülf.

III. — Lennig est un des noms les plus touchants de l'histoire de l'Eglise d'Allemagne aux alentours de 1848. Il fut un ouvrier modeste ; mais nul n'a exercé une action plus efficace sur les destinées non seulement de l'Eglise de Mayence, mais de toute l'Eglise d'Allemagne. Enfant de Mayence, où il était né en 1803, c'est à Mayence qu'il avait commencé ses études cléricales pour les achever à Paris et à Rome. Rentré à Mayence en 1828, il y professe la philosophie un an, jusqu'à la suppression du gymnase épiscopal. Quand paraissent en 1830 les fameux *trente-neuf articles* qui prétendent organiser l'asservissement de l'Eglise, c'est Lennig qui, dans le silence des autorités ecclésiastiques, met Rome au courant, en même temps qu'il expose au nouvel évêque Burg le caractère nettement anti-ecclésiastique du règlement gouvernemental. Burg le dénonce au ministère à Darmstadt comme un brouillon. Lennig s'éloigne de Mayence pour aller étudier à Bonn, et rentre dans sa ville natale au printemps de 1831. Il s'y donne au saint ministère ; Burg, après avoir fait des difficultés pour lui continuer ses pouvoirs, Burg lui propose diverses cures, que Lennig refuse, parce qu'il faut, pour en être pourvu, faire une demande en règle au gouvernement, ce qui serait reconnaître l'usurpation de l'Etat. L'évêque finit par céder et donne à Lennig la cure de Gaulsheim (à quelques lieues de Mayence, en aval), sans l'obliger à passer par Darmstadt.

C'est là qu'il s'ensevelit sept ans dans une obscurité officielle ; mais sa petite cure de Gaulsheim rayonne au loin et devient le rendez-vous d'une élite de l'Allemagne catholique, Windischmann, Veit, Binterim, Brentano, Klee, etc. — L'évêque Kaiser l'appelle à la cure importante de Seligenstadt, vieille ville célèbre par l'abbaye bénédictine qu'y fonda Eginhard l'ami de Charlemagne (au bord du Main, près d'Aschaffenburg) ; — puis, en 1845, quand le schisme de Ronge fait rage au pays de Mayence, Lennig est élu chanoine, puis nommé membre du conseil épiscopal.

La lumière est maintenant sur le boisseau. C'est Lennig qui accompagne l'évêque dans ses tournées de confirmation ; et le thème habituel de ses prédications est la doctrine catholique de l'Eglise, la dévotion à l'Eglise, la plus essentielle des dévotions, semble-t-il qu'on puisse dire, puisque c'est contre celle-là que le démon n'a cessé de déployer partout et toujours son acharnement et puisqu'il n'y a pas de pays et pas de siècle et probablement pas d'âme humaine où le démon n'ait tenté, un jour ou l'autre, d'obscurcir la notion de l'Eglise, de diminuer l'attachement à l'Eglise, de glisser la défiance vis-à-vis de l'Eglise.

C'est Lennig qui donne à la cathédrale de Mayence les conférences quadragésimales de 1845, 1846 et 1847. C'est de là qu'il lance (dans son sermon pour le 1er dimanche de Carême 1846) le projet d'un journal catholique, « un journal, dit-il, véritable chaire d'où la doctrine est enseignée non plus seulement chaque dimanche comme à l'église, mais chaque jour, et devant un auditoire tout autrement nombreux. » Mais il fallait, pour la fondation d'un journal, l'autorisation du ministère ; et l'autorisation fut refusée à Darmstadt.

1848 éclate ; et 1848 pour l'Allemagne, ce n'est pas seulement, comme chez nous, la chute d'un trône ; 1848 ce n'est pas seulement l'empereur d'Autriche forcé d'abdiquer, le roi de Bavière déposant sa couronne devant le mépris populaire, le prince héritier de Prusse en fuite, en fuite aussi le roi de Saxe, le roi de Württemberg, l'électeur de Hesse, le grand-duc de Bade, l'émeute triomphant partout dans le sang, à Berlin, à Vienne, à Dresde, à Stuttgart, à Rastadt, à Düsseldorf, à Elberfeld, à Budapest ; 1848 c'est pour l'Allemagne ce qu'a été pour nous 1789 ; 1848 c'est l'Allemagne secouant enfin le joug de fer que la Sainte-Alliance fait peser sur elle depuis la chute de Napoléon. Tout le monde sent qu'un nouvel ordre de choses se prépare. Aux catholiques de s'y faire une place. Le moment est décisif pour l'Eglise. Ses ennemis ont pris pour mot d'ordre : Séparation. Lennig (circulaire épiscopale du 29 juin 1848, qui est son œuvre) met en garde le clergé de Mayence contre les illusions d'une séparation qui ne serait pas une séparation. Tout ce que les catholiques doivent réclamer dans les circonstances actuelles, c'est la liberté qui marquera la fin de ce que Lennig appelle « la grande hérésie du siècle, la subordination de l'Eglise à l'Etat. »

La liberté s'emporte de haute lutte ; et, sans nous étendre sur la fondation du *Mainzer Journal* ou *Journal de Mayence*, qui est l'œuvre de Lennig (16 juin 1848), — sur l'organisation du *Piusverein* ou *Association de Pie IX*, où Lennig prend une part prépondérante et qui marque pour la bourgeoisie catholique allemande le réveil du sens catholique et du dévouement aux grands intérêts de l'Eglise, — sur l'établissement, en Allemagne, de diverses confréries et congrégations, particulièrement des Sœurs de Saint-Vincent de Paul et de la Confrérie du Cœur Immaculé de Marie (branche allemande de la Confrérie établie sous le même nom à Notre-Dame des Victoires à Paris, projetée par Lennig dès ses années de curé à Seligenstadt, repoussée alors par le gouvernement), — sur le projet de fondation d'une Université catholique libre, lancé le 23 novembre 1849 par Lennig à tous les *Piusvereine* d'Allemagne : — rappelons seulement que c'est à l'initiative de Lennig que l'on doit les deux manifestations capitales de 1848, qui sont 1° la première Assemblée générale des Associations catholiques d'Allemagne, à Mayence, du 3 au 5 octobre 1848, berceau et germe des Assemblées générales des catholiques allemands qui se tiennent depuis lors chaque année et qui sont les grandes manœuvres d'automne du Centre catholique, — et 2° l'Assemblée générale de l'épiscopat allemand à Würzbourg (22 octobre 1848), « sorte de Pentecôte de l'Eglise germanique ressuscitée » : évidemment

l'idée de cette Assemblée générale était dans l'air, le converti Hurter en parlait dès 1846, l'exemple de l'épiscopat belge était là, mais il fallait quelqu'un pour la prendre vigoureusement en mains, et ce quelqu'un ce fut Lennig. C'est Lennig qui dès mars 1848 rédige un rapport pressant sur la future Assemblée et, par l'intermédiaire de son ami Weiss, évêque de Spire (et ancien professeur au Séminaire de Mayence), le fait tenir au cardinal Geissel, archevêque de Cologne ; c'est lui qui agit sur les parlementaires de Francfort et les intéresse au projet; c'est lui qui active dans la presse catholique le mouvement d'opinion et l'enthousiasme populaire ; c'est lui qui lève les derniers scrupules du nonce, trop préoccupé peut-être des souvenirs fâcheux que laissaient à Rome les punctateurs d'Ems. — Et ce n'était pas mince affaire que de triompher des résistances et des timidités de beaucoup. A la première ouverture de Lennig, Geissel répond que la pensée est excellente sans doute : mais que faire en des temps si troublés ? plus d'un évêque n'hésitera-t-il pas à quitter son diocèse ? [1]. Diepenbrock, évêque de Breslau (cardinal ensuite), élève des objections analogues. L'épiscopat bavarois redoute de mécontenter le pouvoir civil. D'autres, par contre, ont peur de cet épiscopat bavarois et de son conservatisme somnolent, qui risque de paralyser les meilleures ardeurs. — Enfin, après des conférences préparatoires tenues à Cologne en mai et en août, on s'assemble à Würzbourg (octobre-novembre 1848), et l'Esprit de l'Eglise plane visiblement sur l'Assemblée : c'est là que sont formulés, pour la première fois devant l'opinion publique, les principes de liberté ecclésiastique et d'action sociale qui resteront la règle du Centre catholique prussien et qui, avec une libéralité inespérée, vont être reconnus à l'Eglise par la Constitution prussienne de 1850 et permettre aux catholiques prussiens de créer de 1850 à 1870 les forces vives dont le Kulturkampf ensuite ne pourra venir à bout.

On avait vu siéger à Würzbourg vingt et un archevêques et évêques allemands ; quatre autres, empêchés, s'étaient fait représenter. Lennig, personnellement, y figura comme délégué de l'évêque Kaiser, gravement malade et qui allait mourir le 30 décembre suivant.

La mort de Kaiser ouvre pour le diocèse de Mayence une longue période — quinze mois — d'agitation inouïe. Tous les éléments malsains du clergé entrent en effervescence. L'opinion catholique appelait unanimement Lennig à l'épiscopat ; le chapitre élit (22 février 1849) Schmid, professeur de théologie à Giessen. Schmid est le candidat des Rongiens, le candidat aussi de nombre d'étourdis qui, à Mayence comme ailleurs, attendent le salut de réformes telles que la suppression du célibat, la permanence des synodes ecclésiastiques, l'appel des laïques dans les conseils de l'Eglise, etc.

Rome cependant fait, à plusieurs reprises, demander à Schmid de refuser l'épiscopat que le chapitre lui offre ; l'archevêque de Fribourg, l'évêque de Limbourg-sur-Lahn, agissent dans le même sens. Schmid fait la sourde oreille. Ses partisans organisent un mouvement de pétitions, des réunions publiques. L'anarchie ecclésiastique est à son comble. Tout à coup on reçoit, le 14 janvier 1850, un Bref daté de Portici (du 7 décembre précédent), où Pie IX rejette Schmid et déclare accorder au chapitre, par grâce spéciale, la liberté de procéder à une nouvelle élection, dans l'espoir que, dit-il, *nihil potius, nihil antiquius habeatis quam talem nunc facere electionem, quæ vobis laudi, Ecclesiæ lætitiæ et Nobis gaudio sit futura, cum præsertim e vestro etiam ipso collegio ejusmodi electionem agere possitis.*

Cette dernière ligne désignait manifestement Lennig. Amis non plus qu'ennemis ne s'y trompent ; Lennig en écrit au nonce de Munich et le supplie de faire savoir au Pape, en la manière qu'il jugera convenable, que l'on daigne ne point songer à lui pour l'épiscopat ; que l'autorité même du Saint-Siège y est intéressée, car on ne manquerait pas de dire que, si le Pape a écarté Schmid, c'est uniquement pour élever à sa place un ultramontain, et non point par des raisons canoniques ; que la paix du diocèse le demande ; que son propre honneur enfin, à lui Lennig, y est engagé, car, s'il a dû agir et si sa conscience lui fait un devoir de continuer à agir vigoureusement pour écarter un indigne, il serait malheureux pour lui qu'on pût dire que c'est l'ambition qui l'a poussé.

Quant aux partisans de Schmid, ce n'est pas un Bref pontifical qui peut les arrêter. Bien au contraire. Ils calculent que le Bref est daté du 7 décembre 1849 et que le Pape à cette date n'a pu recevoir encore un Mémoire qu'ils lui ont adressé le 22 novembre précédent touchant la question de la nomination épiscopale. Certainement, disent-ils, si le Pape eût eu connaissance de leur Mémoire, sa décision en eût été modifiée ; le Bref du 7 décembre doit donc être tenu pour nul et non avenu jusqu'à plus ample informé. Et des pétitions en faveur de Schmid se couvrent de signatures, ecclésiastiques ou laïques ; des réunions tumultueuses se tiennent, où l'on voit prendre part des Juifs, où l'on bat en brèche les principes fondamentaux de la constitution de l'Eglise ; on bafoue le Pape et la hiérarchie, et il se trouve un professeur de la Faculté de théologie de Giessen pour exposer que le peuple a un droit à exercer dans les élections épiscopales, que le Bref du Pape constitue une violation du droit, que l'élu a droit

[1] M. Sauze, dans une étude récente sur l'*Assemblée de Würzbourg (Revue catholique des Eglises*, nov. 1905), écrit : — « On peut le dire sans exagération : l'Assemblée de Würzbourg, c'est Geissel. Il l'a, non seulement convoquée, — mérite déjà considérable, — mais surtout, il l'a présidée, dirigée, fait aboutir, et le mérite en est immense. » — Tout cela est vrai, sans doute ; mais on voit que, sans l'initiative vigoureuse et pressante de Lennig, Geissel eût été plus lent à se mettre en mouvement. (Geissel, né en 1796, avait reçu, lui aussi, sa formation au Séminaire de Mayence, sous la direction de Liebermann).

de demander instruction d'un procès informatif. Et en même temps que la pétition au Pape, on rédige une adresse qui invite le gouvernement à protester contre le Bref et à exiger le procès en règle.

Que fait le chapitre parmi toutes ces criailleries ? Le pauvre chapitre est bien embarrassé. Il change chaque jour d'avis. Sa majorité se débande, puis se reforme, se disloque de nouveau. Faut-il reculer ? ou marchera-t-on de l'avant ? — « Ayons confiance en Dieu, écrit Lennig. Si le démon mène tel tapage, c'est sans doute qu'il se prépare quelque chose d'excellent. » — *Salutem ex inimicis !* Le ministère finit par s'aviser que toute cette agitation menace de tourner au vilain et que bientôt il n'y aura plus de police possible ; et il députe deux commissaires à Mayence pour traiter avec le Chapitre. Et le Chapitre de se réunir de nouveau, et de proposer une liste de trois candidats, Ketteler, prévôt de Sainte-Hedwige de Berlin, Förster, chanoine (plus tard évêque) de Breslau, Oehler, chanoine de Rottenburg, avec prière au Pape de choisir parmi eux le nouvel évêque, mais aussi avec addition d'une clause venimeuse portant que le Chapitre n'entrait dans cette voie qu'au cas où le Pape persisterait dans son refus de sanctionner l'élection de Schmid.

La délibération du Chapitre, communiquée au ministère le 7 février 1850, est dirigée sur Rome le 1er mars : le Pape la reçoit le 15, et, le même jour, nomme Ketteler à l'évêché de Mayence. Ketteler, gentilhomme westphalien, n'était pas un inconnu à Mayence : c'est à Mayence, à la cathédrale, qu'il avait donné, en 1848, ses six fameuses Conférences sur « les grandes questions sociales du temps présent ». Préconisé le 20 mai, il est sacré et intronisé le 25 juillet de la même année en sa cathédrale. Lennig restera jusqu'à sa mort (22 nov. 1866) son fidèle conseiller et vicaire général ; et Ketteler lui rendra le glorieux témoignage, que « tout ce qui depuis des années s'est fait de grand et de bien à Mayence se rattache aussi étroitement que possible à la personne et à l'activité de Lennig. »

IV. — Ketteler intronisé le 25 juillet 1850, la première préoccupation qui s'impose à lui, c'est l'affaire du Séminaire de Mayence et de la Faculté de théologie de Giessen. La chaire de dogme est vacante à Giessen ; le ministère en avise l'évêque (21 août) et lui demande réponse par retour du courrier. Mais Ketteler ne se presse point de répondre. C'est tout autre chose qu'une nomination de professeur qu'il a en vue. Comment va-t-il s'y prendre pour ramener à Mayence, au Séminaire, la formation théologique de ses clercs ?

Il est certainement, pour ce faire, en meilleure posture qu'on ne l'était avant 1848. Car la nouvelle législation inaugurée en 1848 ne parle plus du *Studienzwang* ou obligation universitaire : le ministère libéral Jaup a aboli (26 octobre 1848) le triennium académique, et nommément l'obligation d'en passer deux ans à l'Université du pays, à Giessen. En sorte que les étudiants en théologie ne sont plus désormais tenus de passer par Giessen et peuvent faire choix de telle Université qui leur plaira. — Mais, de là à rétablir les cours du Séminaire, il y a loin ; et le gouvernement compte bien que la chose ne se fera jamais, attendu qu'elle ne saurait se faire sans subsides officiels et que ces subsides, on est bien décidé, à Darmstadt, à ne les jamais octroyer.

Ketteler y va prudemment. Il commence par sonder son clergé. Il enjoint aux doyens de prendre là-dessus l'avis des curés et d'adresser leurs rapports à l'évêché. Dans l'intervalle, arrive à Mayence un Bref de Pie IX (17 décembre 1850), le premier Bref que Ketteler eût reçu depuis son élévation à l'épiscopat ; et Pie IX lui recommande de diriger son principal effort vers l'éducation des clercs, de la conduire suivant les prescriptions du Concile de Trente.

Pour Ketteler, c'est le coup décisif. Il précipite le dénouement, et, le 1er mai 1851, rouvre les cours de théologie au Séminaire de Mayence. Comment la chose se fit, c'est ce que l'on va entendre Lennig raconter, dans une lettre enthousiaste à son ami Ræss, évêque de Strasbourg (6 mai 1851) :

« Depuis le 1er mai nous revoici avec notre vieux Séminaire Colmar-Liebermann-Ræss. Giessen s'en est allé coucher ; la théologie va de nouveau être enseignée à Mayence sous la direction et la surveillance de l'évêque. Moufang [1] est supérieur ; Riffel, Heinrich, Hirschel, Tragesser sont professeurs ; nous avons plus de 50 élèves ; l'ancien règlement est rétabli : le tout par un vrai miracle, presque aussi grand que le passage des Israélites à travers la Mer Rouge... Notre évêque avait envoyé dès octobre à Darmstadt un Mémoire où il se disait obligé en conscience de reprendre, pour l'éducation de son clergé, l'ancien état de choses. Le Mémoire épuisait la question et était irréfutable. Pour conclure, l'évêque, appuyé sur le § 35 du *Conclusum* de l'acte de sécularisation [2], demandait le concours pécuniaire du gouvernement... Pas de réponse du gouvernement, — et pas d'argent, sûrement dans la pensée que sans l'argent du gouvernement l'évêque n'aboutirait à rien. — Mais l'évêque avait déclaré qu'en rétablissant son Séminaire il se jugeait dans son droit et qu'il n'avait pas besoin pour cela d'une autorisation spéciale, et qu'il commencerait l'affaire à Pâques. Les Messieurs de Darmstadt, n'allongeant point de finances, tenaient la chose pour impossible, et ne s'en souciaient pas autrement. Aussi pûmes-nous sans tapage prendre toutes les mesures et ouvrir le Séminaire, mais voyez un peu : après Pâques, quelques jours seulement avant

[1] Moufang était le neveu de Lennig. De cette nouvelle période du Séminaire de Mayence, c'est le nom de Moufang, avec le nom de Heinrich, qui sont restés les deux plus populaires, les plus chers à la mémoire et à la piété filiale du clergé.

[2] C'est le *Reichsdeputationshauptschluss* de 1803, dont nous avons rappelé la genèse en 1904. — Le § 35 ici visé porte que tous les biens des abbayes, couvents et fondations seront remis à la libre disposition des souverains respectifs, tant pour les frais du culte, de l'instruction et autres établissements d'utilité publique que *pour le soulagement de leurs finances* (!!), mais toujours sous réserve d'une dotation ferme pour les églises cathédrales qui seront conservées.

l'ouverture totale et définitive, arrive un *Inhibitorium* de Darmstadt. On y lisait que notre entreprise allait contre les 39 articles et qu'en toute hypothèse il fallait y renoncer. Trop tard ! répond Monseigneur. Nouvel *Inhibitorium* de Darmstadt, nouveau geste de l'évêque ! Finalement, c'est un conseiller ministériel qui s'amène en personne ! Peine perdue, le Séminaire est bel et bien rouvert [1]. N'est-ce pas, Monseigneur, n'est-ce pas que Colmar et Liebermann ont bien prié ? Mais notre évêque, lui aussi, a bien prié. C'est là, pour le diocèse de Mayence, un événement dont je n'ai pas besoin de vous dire la portée. »

Ce fut le coup de mort pour la Faculté de théologie catholique de Giessen : aucun étudiant n'y parut à la reprise des cours après Pâques. Les Messieurs de Giessen s'étaient bien un peu inquiétés, et le Sénat académique avait intercédé (3 janvier 1851) pour la Faculté menacée : mais le ministère, qui ne croyait pas que Ketteler pût aboutir à quoi que ce fût sans argent, n'avait pas plus répondu à ses chers professeurs qu'il ne répondit à l'évêque. A la fin du semestre d'hiver, on soupçonnait bien, à Giessen, que les choses prenaient fâcheuse tournure ; mais on ne croyait point à un péril si immédiat. Ce n'est que le 8 mai 1851 que l'Ordinaire de Mayence informa officiellement la Faculté de Giessen du fait accompli. Officiellement la Faculté de théologie catholique de Giessen continua à figurer sur l'affiche, et les professeurs à toucher leur traitement, mais sans élèves, jusqu'en 1859, date où le dernier professeur titulaire fut mis à la retraite. Depuis lors, il n'a plus été question de Faculté catholique à Giessen.

Des interpellations se produisirent au Parlement, à Darmstadt, en 1851 et 1852. En juin 1852 la seconde Chambre vota même un projet de loi excluant des cures quiconque n'aurait pas suivi les cours d'une Université allemande et subi un examen à la Faculté de théologie catholique de Giessen ; mais le projet fut rejeté à la première Chambre, et tout fut fini.

L'affaire du Séminaire de Mayence eut un vif retentissement par toute l'Allemagne. On y vit un vrai coup d'Etat de Ketteler. Le général Gerlach, aide de camp du roi de Prusse, enregistre, dans son journal, à la date du 12 juin 1851, l'événement comme une des grandes victoires de l'Eglise catholique ; et il ajoute mélancoliquement que les agissements des sectes préparent bien d'autres victoires à Rome. (Gerlach était protestant, mais fort honnête et droit : c'est un des quelques protestants qui au Parlement se sont affiliés au Centre catholique). — L'illustre historien Bœhmer (de Francfort-sur-Main), protestant lui aussi, et qui mourut protestant en dépit des espérances sérieuses de conversion qu'il avait données à ses amis catholiques (dont le plus célèbre est Janssen), Bœhmer écrivant, deux ans plus tard (21 juin 1853), à Mme Schlosser, rappelait quelle impression profonde Ketteler lui avait faite dès les jours du Parlement de Francfort, et ajoutait que ce qui avait achevé de lui montrer en Ketteler un homme à la hauteur de sa situation, c'est quand il l'avait vu éloigner ses étudiants en théologie « du maçonnique Giessen. »

Quant aux sentiments dont son cœur débordait en toute cette affaire, l'évêque s'en ouvrit à ses séminaristes dans son allocution du 5 mai 1851 :

Lors de la première Ordination que j'ai faite parmi vous, quand je dus vous adresser les paroles du Pontifical : *Sit doctrina vestra spiritualis medicina populo Dei. Sit odor vitæ vestræ delectamentum Ecclesiæ Christi, ut prædicatione atque exemplo ædificetis domum, id est, familiam Dei, quatenus nec nos de vestra provectione nec vos de tanti officii susceptione damnari a Domino sed remunerari potius mereamur,* — je tremblai en songeant combien peu je connaissais ceux à qui j'étais sur le point d'imposer les mains, et je promis alors à Dieu de ramener à Mayence, au Séminaire, sous ma surveillance, la formation et l'éducation théologique des candidats au sacerdoce, afin de me convaincre désormais par moi-même de la dignité de ceux à qui j'aurais à conférer les Saints Ordres.

Deux ans plus tard, il reprenait la même pensée dans une Lettre à son clergé :

La vérité si simple rappelée par le Concile de Trente (Sess. XXIII, cp. 18, de Reform.) : *Quum adolescentium ætas, nisi recte instituatur, prona sit ad mundi voluptates sequendas, et nisi a teneris annis ad pietatem et religionem informetur, antequam vitiorum habitus totos homines possideat, nunquam perfecte ac sine maximo ac singulari propemodum Dei omnipotentis auxilio in disciplina ecclesiastica perseveret...* devait vite me convaincre que la méthode suivie pour la formation des théologiens, telle que je la voyais fonctionner, ne pouvait qu'être une source de ruine pour le diocèse. En vérité, je ne comprends pas comment l'on peut professer le respect voulu pour les décrets du saint Concile de Trente et avec cela garder en son cœur l'opinion que quelques mois de Séminaire peuvent suffire à métamorphoser une vie d'étudiant et à faire d'une vie de licence et souvent de débauche [1] une vie de *disciplina ecclesiastica...*

Lors de la première ordination sacerdotale que je fis, quand je prononçai les paroles : *Quatenus nec nos de vestra provectione, nec vos de tanti officii susceptione damnari a Domino sed remunerari potius mereamur :* je tremblai en songeant combien j'étais peu en état de me former une connaissance suffisante de la dignité des ordinands. Je fis l'ordination sans savoir si je mériterais pour cela de *a Domino damnari* ou *remunerari.* C'est alors que, dans l'angoisse de ma conscience, je fis aussitôt à Dieu la promesse de rétablir le Séminaire conformément aux lois de l'Eglise.

Vous savez ce qui s'est passé depuis. Il m'a été pénible, au temps des négociations, de ne pouvoir vous en dire publiquement la marche... Le rétablissement du Séminaire, j'en ai la confiance, a ouvert une source

[1] Dans un rapport adressé dix ans plus tard (7 sept. 1861) au Saint-Siège sur la conduite de l'affaire, Ketteler rend témoignage que le mauvais vouloir du Gouvernement n'a pas été irréductible :

« Propositum meum magnopere adjuvit temporum ratio et *ipsius Gubernii æquitas*, unde factum est, ut nunc habeam Seminarium tale, quale leges ecclesiasticæ requirunt. »

[1] *Ein ungebundenes, oft ausschweifendes Studentenleben.* — Ketteler fait ici allusion aux quelques mois que les étudiants, après leurs années d'Université, passent au Séminaire pour s'y préparer immédiatement aux Saints Ordres et y avaler rapidement les notions sommaires des sciences réputées accessoires, ascétisme, mystique, liturgie, pastorale, etc.

de bénédiction pour le diocèse et tari la principale source de ruine. Je n'ai pas besoin de vous dire que, appuyé sur le droit et sur ma conscience, je ne permettrai jamais qu'on revienne sur ce qui est fait. Je ne céderais qu'à la force (mais c'est une extrémité que, grâce à Dieu, l'esprit de justice de notre gouvernement ne me fait pas redouter), et en ce cas je suspendrais immédiatement toute ordination...

Pour le moment, je vais donner toute ma sollicitude à la formation des candidats au sacerdoce, et, dans l'espoir que rien ne saurait résister à la charité, c'est de toute la charité de mon cœur que je m'efforcerai de les amener à devenir de bons prêtres [1].

V. — Telle est l'histoire du rétablissement du séminaire de Mayence par Ketteler. Je l'ai écrite sèchement, à dessein, pour laisser faits et documents parler seuls. Et je crois qu'ils parlent en effet assez éloquemment et jettent un jour assez cru sur cette question, toujours brûlante, de la formation universitaire des clercs.

Dira-t-on que c'est là de l'archéologie ? et qu'il est insensé d'appliquer au temps présent la mentalité des gens d'il y a plus d'un demi-siècle ? ... On le dira, puisqu'on l'a déjà dit.

Feuilletons donc des pages plus modernes. Un petit volume a paru l'an dernier (1905), qui a soulevé des flots de bile en maint cœur germanique. Et d'avance, par charité, je prie nos chauvins d'outre-Rhin de fermer ici les yeux et de voler bien vite à la page suivante ; car la simple mention du titre que je vais transcrire suffit, paraît-il, à congestionner, aux bords du Rhin ou du Main, d'honnêtes visages ecclésiastiques.

Donc, l'an dernier, M. le chanoine Dr. Höhler, de Limburg-sur-Lahn, publiait un petit volume intitulé : *Roman eines Seminaristen*, in-12 de 494 p., 3 fr. 75 (à Bonn, chez P. Hanstein). M. Höhler est un des noms les plus autorisés de la presse catholique en Allemagne ; et il n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Il a de nombreux amis en France, à Paris particulièrement ; et, en même temps qu'un des esprits les plus ouverts, c'est une des âmes les plus nobles et les plus sacerdotales qui soient. Vétéran de la plume, il est aussi un des vétérans de la persécution religieuse. Il était, quand éclata le Kulturkampf, secrétaire de Mgr Blum, évêque de Limburg-sur-Lahn. Il suivit son évêque en exil ; et, comme le ciel l'avait doté d'un vigoureux bout de plume, il se mit à écrire. Tous ses livres sont des actes ; une même inspiration ardente les anime, qui est l'amour et la défense de la Sainte Eglise. Rappelons son *Malagrida und Pombal*, 1872 ; — *Kreuz und Schwert*, 1877 (tableau des luttes et du triomphe de saint Thomas de Cantorbéry) ; — *Aus sturmbewegter Zeit* (souvenirs d'un temps de tempête), 1879 ; — *Peter de Vineis* (Pierre des Vignes), 1880 ; — *Matteo Bonello*, 1882 ; — puis, après son retour d'exil, *Religionskrieg in Sicht ?* 1890 (signal d'alarme et une des plus pénétrantes brochures qui aient été écrites sur la situation religieuse en Allemagne) ; — *Das dogmatische Kriterium der Kirchengeschichte* (le criterium dogmatique de l'Histoire de l'Eglise, ou « Contribution à la philosophie de l'histoire du royaume de Dieu sur la terre »), 1893 ; — *Fortschrittlicher « Katholizismus » oder Katholischer Fortschritt ?* 1897 (réponse à Schell, de Würzbourg) ; — *Für und Wider in Sachen der katholischen Reformbewegung der Neuzeit*, 1903 (étudié ici en 1904, p. 154-155) ; — en 1905 enfin, son *Roman d'un séminariste*.

Roman ? oui, dans la forme. Certaines questions sont si brûlantes, en Allemagne, que c'est sagesse de prendre le détour du roman pour les aborder. Encore, ici, le fond a-t-il dû sembler trop transparent, puisqu'il a soulevé tant de colère.

Rodolphe Edenberg vient d'achever ses études secondaires. Il a brillament subi son « examen de maturité » (le baccalauréat allemand) ; il a vingt-deux ans. De nobles ardeurs enflamment son cœur ; il sera prêtre. Il se sent du zèle à remuer le monde entier ! Où va-t-il étudier la théologie ? Des gens sages, autour de lui, hasardent le mot de séminaire. Le séminaire ! allons donc ! s'ankyloser, se momifier dans un séminaire : — Vois-tu, mère, quand tu veux saler ton beurre, tu ne laisses pas le sel dans sa boîte, tu le mêles au beurre. Eh bien ! si un prêtre veut convertir le monde, il faut qu'il aille dans le monde, qu'il se mêle au monde ; autrement il n'aboutit à rien. Et moi, je veux aboutir à quelque chose, et j'aboutirai à quelque chose !

Tout cela, à la maison paternelle, chez les oncles, au presbytère, à l'auberge, tout cela est mis en scène, en discussions, avec une vivacité, une belle humeur, une cordialité qui nous fait merveilleusement toucher du doigt les diverses faces de la question.

Voici Rodolphe à Munich. Soyons pratiques. Il s'agit d'abord de faire choix d'un logement. Une bonne vieille hôtelière se présente là, juste à point (comme dans les romans : dans la réalité de la vie universitaire, les choses ne tombent point toujours si juste) : Rodolphe s'installe.

Après la question du logement, la question des cours, des *Kollegien*. Quels cours suivra-t-on ? Il faut choisir. Car, il y en a des quantités, de cours. On ne peut tout suivre à la fois. Le secrétaire de l'Université fait mine de songer à le guider dans son choix. Rodolphe sourit. Ne sait-il pas bien ce qu'il veut, et par conséquent quels cours il doit suivre pour se préparer à l'apostolat

[1] Ceux qui ont parlé de Ketteler en France ont surtout célébré son action sociale, qui a été en effet capitale et décisive pour l'Allemagne (voir, par exemple, Jean Lionnet, le meilleur biographe français de Ketteler, in-12 de 168 p., avec portrait et superbe préface de Mgr Touchet, 2 fr., Paris, Librairie des Saints-Pères). On ne peut pas tout dire en 200 pages, et il faudra toujours, pour prendre de Ketteler une idée complète, recourir aux trois volumes touffus de Pfülf. Mais il est salutaire de noter à quelle source profonde de vie intérieure ce grand homme alimentait son action extérieure et voulait que ses prêtres alimentassent la leur.

de ses rêves ? Est-ce qu'un étudiant allemand doit jamais avoir l'air embarrassé ?

Et là, planté devant cette interminable liste de cours et de vocables techniques qu'il suppose bourrés de science mais où d'ailleurs il n'entend rien, au petit bonheur il se dresse un programme d'études. Peste ! les heures ne concordent pas ! Il a inscrit, pour une seule et même heure, jusqu'à deux et trois cours. Un vieil ami de sa famille, à qui il a été recommandé, redresse un peu tout cela et lui établit un plan raisonnable de cours à suivre ; en tout, vingt heures par semaine.

A l'œuvre maintenant ! à la vie d'étudiant ! Oh ! n'ayez crainte que le chanoine Höhler nous montre son jeune homme exposé aux grossiers errements que Ketteler eut à déplorer parmi les clercs de Giessen ! Il n'en est pas même question. Pas la moindre allusion périlleuse. Une seule fois une discussion un peu vive risque de tourner à la provocation en duel ; mais l'on s'arrête à temps. Rodolphe est sérieux ; il veut sérieusement être prêtre ; il va à la messe tous les jours, fidèlement ; il est le plus sympathique des jeunes gens, d'une droiture charmante. Avec tout cela, les cours de l'Université ne lui disent rien. Il n'y comprend rien. Il écrit, docilement. Il essaie de pénétrer les belles choses qu'il a écrites. Rien n'y parle à son cœur. C'est de la science, peut-être ; sûrement ce n'est pas la science de Dieu. Il s'ennuie mortellement. Et personne à qui confier sa peine ! Les professeurs allemands sont des professeurs, mais non des conseillers, ni des amis, encore moins des pères spirituels. Chez maint jeune Allemand venu en France passer un an d'Université, c'est un étonnement dont j'ai souvent surpris l'expression, c'est une vraie stupéfaction de trouver chez nous des professeurs qui ne perchent pas perpétuellement sur leur trépied, des professeurs que l'on peut aborder, à qui l'on peut causer, des hommes enfin (et je parle ici non pas seulement des professeurs ecclésiastiques, mais des professeurs laïques, des professeurs de nos Facultés officielles) ! Le professorat n'est point, pour le professeur allemand, un prédicat quelconque : il est son essence même, et dans la langue usuelle on ne le désignera jamais, comme en d'autres pays, sous la simple appellation de *Monsieur X...*, mais toujours l'on dira : *M. le Professeur Docteur X...* Il est un professeur ; il n'est plus un homme. Dites, si vous voulez, qu'il est un surhomme ! Mais précisément, ceci me remet en mémoire la boutade du créateur du surhomme, de Nietzsche, à propos du mot fameux de Napoléon à Gœthe : « *Vous êtes un homme, monsieur Gœthe !* » aurait dit Napoléon lors de sa première entrevue avec l'illustre poète. « Un homme ! » qu'est-ce à dire ? demande Nietzsche. Mais oui, un homme ! Napoléon est tout étonné de découvrir un homme, là où il comptait ne trouver qu'un Allemand ! *Das ist ja ein Mann ! Und ich hatte nur einen Deutschen erwartet !* — J'en demande pardon à mes confrères allemands ; mais c'est du Nietzsche, le grand oracle germanique !

Pauvre Rodolphe ! Dans son ennui, le voilà qui s'aperçoit que son hôtelière a une fille exquise, dix-huit ans, la modestie même ! Oh ! il ne l'aime pas, il ne veut pas l'aimer, il veut être prêtre... Il ne lui a jamais parlé, il ne lui parlera jamais, il ne l'a jamais même regardée, et il serait si malheureux de penser que peut-être elle a remarqué quelque chose !... Clara cependant, elle aussi, est éprise ; et, plus fine que Rodolphe, elle sent qu'il y a quelque chose pour elle dans le cœur en face. Le sexe, sur ce point, a toujours le flair plus éveillé. Mais elle aussi est fidèle, elle est pieuse, elle serait en angoisse de songer qu'elle risque de détourner de Dieu une vocation sacerdotale ; elle dit sa peine à une bonne vieille, un type ravissant de bonne vieille qui a vécu, qui a de l'expérience, qui est indulgente et de bon conseil.

Que faire ?... Et si cependant il n'avait pas la vocation ? Si vraiment la Providence avait mis pour lui le bonheur de la vie dans les yeux de Clara ? *Entweder-oder !...* Il faut choisir ! Et il ne peut pas se résoudre !... Au cours d'une joyeuse partie d'alpinisme à travers les lacs de l'Alpe bavaroise, il s'ouvre enfin de son angoisse à un de ses amis de l'Université, Américain pratique et décidé. L'Américain n'y comprend rien et tombe de son haut. Ou plutôt, il comprend à merveille qu'il faut absolument prendre un parti, et sans retard : ou bien renoncer au sacerdoce et épouser Clara (si Clara est d'avis), ou bien s'éloigner...

On est en été ; l'année scolaire est à sa fin. On déniche à Paris un préceptorat de vacances pour Rodolphe. On décide que Rodolphe s'en ira y passer trois mois ; et peut-être, dans l'intervalle, ses idées se clarifieront.

Elles se clarifient en effet. C'est à Paris que la vocation se réveille en lui. Il a trouvé un préceptorat idéal (comme dans les romans !), une famille parfaite, d'un sens chrétien admirablement ouvert aux besoins actuels et aux questions sociales. Il entre en relation avec un abbé homme d'œuvres ; il l'accompagne dans ses tournées à travers les quartiers de misère, à la prison Saint-Lazare même ; toutes ses belles ardeurs d'antan se remettent à bouillonner dans son âme, un peu plus mûries cette fois. Il sera prêtre !

Les vacances écoulées, tout le monde s'est attaché à lui dans la famille où il est ; on lui propose d'y passer encore l'année ; on doit aller, pour l'hiver, à Rennes ; là il pourra suivre une partie au moins des cours du séminaire. L'affaire est réglée. A Rennes il prend goût à la théologie ; on lui apprend à aimer ces vérités qui ne se révèlent qu'à ceux qui les aiment ; il n'avait pas encore entendu, jusque-là, ce que c'est que l'Eglise, et son histoire, et dans quel esprit et de quelle âme il la faut étudier.

Que devient Clara cependant ? Clara est tou-

jours de ce monde, et le vieil homme n'est pas encore tout à fait mort en Rodolphe. Il donne, l'angoisse à l'âme, son consentement, qui lui est demandé, à ce qu'un ami de Munich brigue la main de Clara. Puis, peu après, coup de théâtre : une dépêche de Munich lui apprend que Clara et son fiancé viennent de se noyer au cours d'une partie de patinage sur l'Isar. Et voilà de nouveau son cœur en eau... Mais le lendemain, nouvelle dépêche : Clara a pu être sauvée, pour quelques jours au moins, car la fièvre violente qui s'est déclarée ne laisse à peu près pas d'espoir, et, ce qui est infiniment plus grave pour Rodolphe, *elle veut absolument voir Rodolphe avant de mourir !*

Voir Rodolphe ! Rodolphe revoir Clara ! Non ! ce n'est pas possible ! Ce serait tenter Dieu !... Et cependant la suprême volonté d'un mourant est chose sacrée !... De Rennes à Paris, de Paris à Munich, quelles longues heures, d'angoisse et d'espérance, et quelle espérance ! l'espérance d'arriver trop tard ! Il a peur de Clara, il se sent si faible ! Que lui va-t-elle dire ?... Enfin, il est à Munich, il frappe à la porte de la chambrette où râle l'agonisante. Un ami, étudiant en médecine, est là qui l'attend : « Dieu soit loué ! vous arrivez juste à temps ! — A temps ? » demande Rodolphe, effaré, et il veut repartir sans avoir vu Clara. — « Rodolphe, dit le médecin, il s'agit d'une vie humaine, tu n'as pas le droit de reculer. Prie Dieu, qui t'inspirera ce que tu dois faire. »

Clara veut le voir seul :

Je n'espère plus rien en ce monde, dit-elle...; mais il y a quelque chose qui me torture et qui m'empêche de mourir en paix, et c'est pour cela que je vous ai fait prier de venir... J'ai essayé de vous éloigner du sacerdoce auquel vous vouliez consacrer votre vie. Je l'ai fait consciemment ; et maintenant, devant la vue de la mort, je déplore amèrement ma légèreté... J'envisage ma maladie comme un châtiment de Dieu, et je lui ai offert ma vie en expiation. Mais cela n'est point encore assez pour réparer ma faute. Ce qui me torture nuit et jour, c'est la pensée que par mon péché j'ai ravi à Dieu un de ses prêtres. Est-ce que c'est vrai, Monsieur Edenberg ?... (Et, devant le silence poignant de Rodolphe, elle poursuit) : Dès mon enfance l'état ecclésiastique m'a paru chose si sacrée ! et, quand je fus grande, j'aurais abominé comme un vol fait à Dieu toute tentative de détourner quelqu'un du sacerdoce. Et voilà que moi-même je me suis engagée sur cette voie criminelle, d'abord en tremblant, puis, la passion grandissant, avec un peu plus de liberté, puis à la fin je n'avais plus peur de rien du tout... J'ai su que vous n'étudiiez plus la théologie, et je m'en suis réjouie. C'est alors que vous êtes parti, — et c'en a été fait pour moi de la paix de l'âme, je n'avais plus qu'une pensée, — il a fallu que la main vengeresse de Dieu vienne me montrer où j'en étais. Quand je me suis vue dans l'eau aux prises avec la mort qui me tenait déjà, c'est alors que j'ai vu mon péché devant moi, clair, horrible ; — c'est comme si Dieu m'avait crié : « Tu t'es élevée contre moi, tu as voulu me ravir mon bien ; retire-toi loin de moi ! » — Monsieur Edenberg, si une mourante vous conjure de reprendre le chemin de l'autel, refuserez-vous d'accéder à sa prière ?

Et Rodolphe, à genoux : — « Soyez en paix ; moi aussi j'ai péché lourdement, mais Dieu m'est venu en aide. Ma résolution est maintenant ferme : je veux être prêtre et je serai prêtre, soyez-en assurée. »

La jeune fille alors, les yeux au ciel, dans une expression d'infini soulagement : — « O merci, mon doux Sauveur, merci éternellement, je suis sauvée, tout est bien maintenant ! » — Et à Rodolphe :

« Je vous remercie, Monsieur Edenberg ; maintenant je meurs en paix. Mon espérance n'a pas été vaine ! Encore une prière : souvenez-vous de ma pauvre âme quand vous monterez à l'autel. Puis-je emporter aussi cette promesse avec moi dans l'éternité ? »

— « Je me souviendrai toujours de vous à l'autel, » dit Rodolphe qui se retire et tombe à genoux aux pieds d'une image de la sainte Vierge dans une suprême prière pour celle dont il s'accuse d'être le meurtrier...

Clara cependant s'est endormie d'un sommeil profond, paisible, inouï en pareille crise : le médecin n'y comprend rien. Une réaction puissante s'est faite, la malade est sauvée, la prière de Rodolphe est exaucée. Il repart pour Rennes, achève ses études à Rome, et la fête de sa première messe réunit dans la Ville éternelle tous ses amis de Paris et de Rennes, de Munich et de son village natal ; un joyeux télégramme de M. et Mme Turndorf, née Clara Mayerhofen, met la dernière note au concert ; l'ami d'Amérique décide la fondation d'un orphelinat dont l'ami médecin sera le directeur et Rodolphe l'aumônier. — Tout est bien qui finit bien ; mais ce n'est pas grâce à l'Université.

VI. — Ceci n'est qu'un roman, c'est entendu ; et je n'en ai pu donner ici qu'une informe carcasse. Il faut voir, dans l'ouvrage lui-même, avec quel éclat, quelle vie, quelle chaleur d'âme, quelle ouverture et largeur de cœur sont successivement posés, abordés, discutés, au cours d'incidents très heureusement variés et de conversations dont l'urbanité n'a d'égale que la franchise entraînante, les problèmes les plus divers de l'éducation théologique et de la formation cléricale, de la misère de nos grandes villes et de l'apologétique contemporaine. Ce livre est le fruit de toute une vie d'étude et d'action sacerdotale ; on y sent, d'un bout à l'autre, une pensée longuement mûrie et toujours vibrante d'amour des âmes. Pourquoi l'auteur ne le ferait-il pas traduire en français ? Il serait le bienvenu, non seulement dans nos bibliothèques ecclésiastiques, mais aussi dans nos bibliothèques paroissiales. Et il ne serait point déplacé aux mains mêmes de nos jeunes filles. Bien au contraire ; et je sais que l'excellent chanoine, en l'écrivant, n'a point écarté de ses préoccupations la jeunesse féminine. Il a songé que ces pages pourraient éclairer et troubler de remords salutaires mainte jeune fille qui dans les villes universitaires d'Allemagne

semble se croire (inconsciemment peut-être) la vocation de détourner de leur vocation les candidats au sacerdoce catholique.

Un roman d'intrigue ne prouve rien, soit; mais un roman comme celui-ci, un roman à thèse, un roman d'idées prend toute la force des idées mêmes qu'il met en mouvement. Et ne prouvât-il rien, il a fait penser. La preuve en est dans les colères qu'il a soulevées. Je ne dirai pas qu'il a posé la question de l'éducation cléricale en Allemagne, Universités ou Séminaires. Car, Dieu merci, elle n'a jamais cessé d'être posée ; et il faut venir en France pour découvrir de naïfs abbés qui s'imaginent que tout est pour le mieux en Allemagne dans les meilleures des Universités, et que le clergé allemand ce sont les Universités, et que toute l'Allemagne est unanime à contemner le régime des Séminaires. Ce n'est, en somme, que dans la minorité des diocèses allemands que le clergé reçoit sa formation théologique à l'Université (huit diocèses en tout : en voir la statistique donnée ici en 1905, p. 1071). Ailleurs on a des séminaires, dont le régime ne diffère pas notablement des nôtres. Et encore faut-il noter que le régime - Université n'exclut pas nécessairement le régime - Séminaire et que, à Munich, par exemple, à côté de la Faculté de théologie, réservée à une « élite » cléricale, l'archevêque a son *Lycée* ou Séminaire à Freising, à l'usage du plus grand nombre des clercs.

Et que l'on veuille bien ne pas croire que les diocèses à Séminaires se trouvent humiliés ou en état d'infériorité et jalousent les diocèses à Universités. On aime les Séminaires en Allemagne, tout autant qu'on peut le faire ailleurs. Les Universités y font beaucoup d'orgueilleux, mais les Séminaires y ont toujours suscité les attachements les plus dévoués. Même en milieux laïques, il ne manque pas de gens qui se rendent compte des avantages des Séminaires. Dirai-je que de nobles catholiques, qui ont encore à exercer là-bas un droit de patronat ou de présentation à certains postes, écartent, autant qu'ils le peuvent, les prêtres dont toute la jeunesse cléricale s'est passée à l'Université ? Ce n'est point un fait isolé que je viens de signaler là. Je le signale d'ailleurs uniquement à titre de symptôme révélateur d'un état d'opinion qui n'est point rare en certains milieux. Je le signale sans l'approuver de façon précise. Car on peut estimer qu'il y a en ceci quelque apriorisme et un exclusivisme trop systématique.

Car il ne faudrait point me faire dire que tout est au pis dans les Universités, et tout au mieux dans les Séminaires. Non. Rien, dans l'ordre des choses humaines, rien n'est au pis, ni au mieux nulle part. Nulle institution humaine, si excellente qu'elle soit, n'échappe à de nombreuses imperfections. Nulle institution humaine non plus, si fausse qu'en soit le principe, ne développe toutes ses conséquences funestes. « L'homme ne fait jamais tout le mal qu'il espère, » a dit le poète, et la Providence a soin de détourner les suites extrêmes de nos errements. La licence du régime universitaire est, en maint diocèse, corrigée par l'établissement de convicts épiscopaux où sont hébergés les jeunes clercs. Mais il n'y a pas des convicts partout ; et nulle part les convicts ne sauraient prétendre à l'efficacité éducatrice des Séminaires. On s'y désintéresse trop de la formation sacerdotale des clercs ; et trop souvent le convict se réduit à n'être guère autre chose qu'un hôtel ecclésiastique où les étudiants en théologie trouvent gîte et couvert et font la prière en commun le matin pour se disperser ensuite à travers la ville universitaire.

Je ne dirai pas que tous les clercs des Universités se laissent prendre, comme Rodolphe Edenberg, aux charmes de la première Clara venue. Non, mais beaucoup vont plus loin que ce pauvre Rodolphe, et ne reviennent plus. Le déchet des vocations est énorme dans les diocèses à formation Universitaire. Dira-t-on que c'est un bien, et que les vocations qui sortent victorieuses de l'épreuve méritaient seules de compter pour vraies vocations ? Et comment s'est-il trouvé en effet chez nous des gens assez étourdis pour le dire ?

Je ne dirai pas que tous les professeurs de Facultés soient aussi ennuyeux et soporifiques que ceux dont l'enseignement a si peu réussi à Rodolphe Edenberg ; et d'autre part, comment veut-on que tel professeur dont tout le monde sait qu'il ne dit que très rarement la messe, sous prétexte d'économie de temps, ou tel autre dont le mépris s'affiche pour tout ce qui lui semble pouvoir figurer sous la rubrique « piété », comment veut-on que des personnages de cette tournure d'esprit sachent donner à l'enseignement de la théologie une forme qui soit apte à pénétrer dans les jeunes cœurs et à les éclairer en les échauffant ?

Je ne dirai pas que tous les étudiants sortent de l'Université aussi ignorants, aussi nuls en fait de théologie que Rodolphe E. après sa première année. Et cependant, comme il s'en faut que nous devions voir ici une simple boutade de romancier ! Sans discuter les mérites respectifs de la haute culture universitaire et de la formation nécessairement plus élémentaire des Séminaires, accordons que les Universités assurent à l'Eglise d'Allemagne une élite d'acharnés travailleurs et d'érudits solides qui manquent peut-être ailleurs, *transeat:* mais que cette élite est restreinte ! Merkle, de Würzburg, dans une brochure récente (1905), cite avec complaisance les doléances de quelques membres éminents du clergé de France, entre autres la page éloquente où Aubry déplore qu'un trop grand nombre parmi nous n'aient rien de plus pressé, au sortir du Séminaire, que de dire à la théologie un éternel adieu ! Oui ; mais quand Aubry ou Mgr Isoard procèdent à de légitimes examens de conscience, ce n'est certes pas pour préconiser chez nous ni où que ce soit le régime des Universités allemandes. Et, à côté d'une élite exceptionnelle, les Universités allemandes versent dans le clergé paroissial une quantité de pauvres

prêtres qui n'ont point même à prendre la peine de dire l'éternel adieu à une théologie qu'ils n'ont jamais abordée ! On parle, chez nous, d'une science allemande que de loin l'on se figure éblouissante et dont on s'imagine qu'elle illumine les recoins les plus cachés de la terre germanique ; et l'on ne se doute point de l'ignorance, de l'incurie inouïe où végètent, en certaines régions d'Allemagne, des prêtres qui ont suivi des cours d'Université, qui n'en ont rien retenu et qui passent toute une vie sacerdotale sans ouvrir un livre et sans daigner même donner un coup d'œil à tout ce qui dans leur journal se présente comme variété de quelque tenue littéraire ou théologique, comme *wissenschaftliche Beilage*. — J'ai eu l'honneur déjà de l'exposer ici : les diocèses qui ont fondé la légitime réputation du clergé allemand, sous le double point de vue de la tenue sacerdotale et du zèle apostolique, ce sont les diocèses à Séminaires. Et il ne faut sans doute pas faire de cette question des Séminaires un Schibboleth infaillible, ni généraliser de façon absolue, ni négliger de tenir compte des causes d'ordre différent qui peuvent intervenir : mais dans l'ensemble, la supériorité des Séminaires est remarquable et le sera longtemps encore , car nous ne sommes point à la veille de voir les Universités de Würzburg et de Munich, en Bavière par exemple, donner aux diocèses de Würzburg, de Munich et d'Augsbourg un clergé comparable au clergé sorti des Séminaires de Ratisbonne et d'Eichstätt ; et en Prusse, un diocèse où le clergé passe pour être moins qu'ailleurs à la hauteur de sa mission, un diocèse où il se pourrait qu'un beau jour le catholicisme, déjà fort en recul aujourd'hui, perdît soudain et en bloc un terrain considérable, c'est la Silésie, le plus vaste diocèse d'Allemagne, et c'est à une Université cependant, à l'Université de Breslau, que tout le clergé de Silésie prend sa formation théologique.

Mais, bref, par dessus toutes ces questions de fait, il y a une question de principe qui pour nous doit dominer tout le reste et tous les comptes possibles d'avantages ou de désavantages : c'est le décret du Concile de Trente sur l'érection des Séminaires. Merkle, dans son retentissant discours du 11 mai 1905 à l'Université de Würzburg (pour le centenaire de Schiller), a essayé d'établir que le Concile n'a pas du tout prétendu imposer aux clercs la formation dans les séminaires ni « créer un monopole en faveur des séminaires, mais bien plutôt laisser subsister la libre concurrence telle qu'elle s'était maintenue dans les siècles précédents entre les divers modes de formation cléricale » ; et il arguë de textes comme celui-ci, de la sess. XXIII, cp. 5 : *Ad minores Ordines promovendi bonum a parocho et a magistro scholæ in qua educantur, testimonium habeant* (ce qui suppose, dit-il, que l'on a pu être *educatus* dans une *schola* autre que le Séminaire), ou encore le texte du cp. 6 : *Nisi... vel in seminario clericorum, aut in aliqua schola vel universitate de licentia episcopi quasi in via ad majores ordines suscipiendos versetur* (*licentia* qui doit s'entendre de permissions individuelles, et non d'un régime définitivement institué comme l'est le régime des Universités en Allemagne, — sans oublier de noter que ces deux chapitres du Concile ont été portés avant le chapitre des Séminaires et que le Concile était bien obligé de tenir compte de l'état de choses existant). Merkle arguë encore de la disparition, dans le décret du Concile, de cette phrase qui figurait dans la rédaction primitive : *Curabunt episcopi, ut quantum fieri poterit, omnes qui futuri sunt sacerdotes in ea (schola) educentur et instituantur.*

Mais, peu importent toutes ces arguties : la jurisprudence de l'Eglise a toujours été constante sur ce point ; et en pratique, partout où elle a été libre de le faire, en Hollande, en Angleterre, en Amérique, l'Eglise a demandé et obtenu l'institution de Séminaires suivant les prescriptions du Concile de Trente, — partout ailleurs qu'en Allemagne. Les Allemands aiment à se distinguer, à se croire à part du reste de l'humanité : sur cette question de la formation cléricale, ils sont servis à souhait, et nul ne leur envie ce qui les distingue. — Et encore, en Allemagne même, on se rappelle quelle longue résistance Léon XIII a opposée au projet du gouvernement impérial quand il s'agit d'établir une Faculté de théologie catholique à Strasbourg et d'y transférer les cours de l'ancien Séminaire. Et, en Allemagne toujours, il y a un siècle, lors des pénibles négociations auxquelles donna lieu (de 1815 à 1830) la conclusion des Concordats germaniques, Rome déclara que son devoir était d'insister pour l'établissement de Séminaires suivant le type du Concile de Trente, et ce n'est que devant le mauvais vouloir obstiné des gouvernements qu'elle se résigna, sous certaines conditions, à la création de quelques Facultés de théologie [1].

[1] Parmi les nombreuses brochures ou travaux parus en Allemagne au cours des vingt dernières années, sur cette question brûlante des Séminaires et des Universités, rappelons Irenäus Themistor, *Die Bildung und Erziehung der Geistlichen*, dont une traduction française parut (à l'imprimerie St-Paulin de Trèves) presque en même temps que l'édition allemande, *L'Instruction et l'éducation du clergé* (ce n'est un mystère pour personne que l'auteur en est un des plus éminents évêques de Prusse) ; — Holzammer (supérieur du séminaire de Mayence), *Die Bildung des Klerus in Kirchlichen Seminarien oder an Staatsuniversitäten ;* — un article du P. de Hammerstein dans les *Stimmen* de mars 1900 ; — en faveur du régime universitaire, Heiner (prof. à l'Univ. de Fribourg-en-Brisgau), *Theologische Fakultäten und Tridentinische Seminarien, ein Wort zur Aufklärung und Verständigung* (sous couleur de bonhomie on y rencontre des affirmations stupéfiantes) ; — J. Friedemann (pseudonyme de Kraus, prof. à l'Univ. de Fribourg-en-Brisgau), *Die Bildung und Erziehung der Geistlichen, Bemerkungen aus Anlass der gleichnamigen Schrift des Irenäus Themistor* (réponse au livre cité ci-dessus de Themistor, qui à son tour répliqua par une courte mais excellente brochure, *Friedemann's Vorschläge in Betreff der Bildung*, etc.) ; — Kraus, *Ueber das Studium der Theologie sonst und jetzt* (discours pour l'installation au prorectorat de l'Université de Fribourg, 17 mai 1890) ; — le discours sus-visé de Merkle, *Das*

VII. — Est-ce à dire que Rome a peur de la science théologique ? qu'elle ne veut pas de Facultés de théologie ? Mais d'abord Rome veut que les Facultés restent ce qu'elles doivent être : elles doivent être des foyers d'enseignement supérieur, elles ne sont point faites pour distribuer aux jeunes clercs la première formation théologique. — Et puis, Rome veut que les Facultés de théologie soient catholiques. Or, les Facultés allemandes, telles qu'elles fonctionnent depuis un siècle, ne sont pas catholiques. Elles ne sont pas catholiques, parce qu'elles ne sont pas dans la dépendance de l'Eglise enseignante.

Comment en effet se recrutent-elles ? Je suis, en ce qu'on va lire, l'exposé même qui a été donné par le professeur-abbé Merkle, de la Faculté de théologie catholique de Würzburg, dans une conférence à l'Université de Berlin (17 février 1905 : reproduite dans le *Wissenschaftliche Beilage* de la *Germania* des 23 février, 9 et 16 mars 1905). C'est la Faculté en premier lieu qui est appelée à dresser une liste de candidats. Sa liste, en Bavière et en Württemberg, est soumise au Sénat académique ou Conseil de l'Université (qui comprend le Juge universitaire, représentant de l'Etat, le Recteur en exercice, le Recteur sortant, les Doyens des Facultés et quatre sénateurs élus par le corps professoral). Le tout est transmis au gouvernement. — L'évêque ensuite est admis à dire s'il a quelque chose à objecter contre la correction dogmatique ou contre la conduite d'un des candidats (et notez qu'ici les procès de tendance ne seraient pas admis : c'est à l'évêque à prouver, s'il y a lieu, une « incorrection » dogmatique qui doit être bien éclatante pour être reconnue de ces messieurs) : en cas d'incorrection, l'évêque refuse la *missio canonica*, et sans *missio canonica* les candidats aux Ordres sacrés ne sont pas admis à suivre les cours du professeur en question. Mais c'est uniquement pour ce but tout accessoire, pour la sécurité des candidats aux saints Ordres, que la *missio canonica* est nécessaire, et point du tout pour la nomination proprement dite à une chaire de théologie ; même sans *missio canonica*, un professeur reste parfaitement professeur dans une Faculté de théologie catholique.

Et c'est ce dont se félicite Merkle. Car, dit-il, pour la liberté de la science, il faut que le professeur soit libre de dire ceci ou cela *sans y risquer sa position, c'est-à-dire son existence :* son jugement, au point de vue scientifique, n'a aucun poids si l'on sait qu'il n'est pas libre de conclure dans un autre sens.

Ainsi se trouvent conciliées 1° la liberté de la science, et 2° la formation du clergé : — 1° la liberté de la science, dit toujours Merkle, puisque des hommes comme Frohschammer, Döllinger, Friedrich, à Munich, — Menzel, Reusch, Langen, à Bonn, — Michelis, à Braunsberg, etc. (tous hérétiques formels et excommuniés, comme on sait), sont là pour témoigner qu'un théologien catholique peut maintenir aux Universités de l'Etat sa conviction propre sans perdre sa situation, *alors même que cette conviction propre n'est pas conforme à la doctrine de l'Eglise ;* — et 2° d'autre part, on sait aussi qu'aucun candidat aux Ordres sacrés n'a suivi le cours de ces professeurs après que leur rupture a été un fait accompli [1].

Ainsi, poursuit Merkle, se trouvent sauvegardés et les intérêts de l'Eglise et *la considération des professeurs qui lui restent fidèles*, puisqu'ils pourraient se séparer d'elle et adopter un point de vue différent du sien *sans dommage financier*, et que dès lors leur fidélité à la tradition apparaît comme l'œuvre d'une libre décision.

Que pensez-vous de cette préoccupation « financière » en pareil sujet ? Que vous semble-t-il de ce cliquetis d'écus quand c'est l'intégrité de la foi qui est en jeu ? Et comment se défendre d'évoquer le sinistre reflet des trente deniers ? Qu'est-ce que cette science qui ne voit sa liberté que dans la sûreté de ses derrières en cas d'apostasie ? Et qu'est-ce que cette « considération » et cette « fidé-

Konzil von Trient und die Universitäten (11 mai 1905, imprimé à Würzburg, chez Stürtz). — Le *Für und Wider* du chanoine Höhler fournirait une excellente orientation générale. — Voir encore une série d'articles parus dans la *Quartalschrift* de Linz au cours des années dernières sous la plume de Weiss : Weiss, dans la forme, est un peu dur parfois pour ces MM. des Universités : mais, pour ce qui est du fond, on y goûtera une admirable pureté de sens catholique et de sens ecclésiastique, en même temps qu'une érudition qui ne craint nulle comparaison ! Nous recommandons Weiss à ceux qui seraient tentés de nous trouver sévères.

Merkle, dans son discours universitaire de 1905, cite, sur le lamentable état de la science théologique en France, l'ouvrage de Pflanz, *Ueber das religiöse und kirchliche Leben in Frankreich :* « L'hébreu, le grec, sont un champ inconnu des théologiens catholiques de France... De critique, d'herméneutique, d'archéologie biblique, d'interprétation grammaticale et historique du texte original, on ne sait rien dans les Séminaires français ! Pas d'exégèse... La France a-t-elle de dignes successeurs de ses grands historiens ecclésiastiques ? Ou tout au moins utilise-t-on avec diligence leurs ouvrages ? Initie-t-on les jeunes théologiens à la lecture et à l'utilisation des sources ? Pas le moins du monde ». — Or, le livre de Pflanz, d'où Merkle extrait en 1905 cette appréciation peu gracieuse, est de 1836 ! Merkle a voulu joindre au précepte l'exemple, et nous donner, par cette exhumation, une bonne leçon de cette « archéologie » que nous ignorons, une leçon aussi d' « utilisation des sources. » Et il ajoute (sans faire de citation cette fois, et en son propre nom de *Rector magnificus* de 1905) : « La plupart du temps l'histoire ecclésiastique n'est pas enseignée du tout dans les Séminaires (de France) ».

[1] Sans doute. Mais il a fallu attendre que la rupture fût un fait accompli. Et quand la rupture est devenue un fait accompli, en 1871, il y avait plus de dix ans que Döllinger ne disait plus la messe et qu'il niait le caractère sacrifical de la messe, qu'il niait l'Immaculée Conception (disant d'ailleurs n'y rien comprendre) ; il y avait plus de dix ans qu'il était l'idole des libéraux protestants et que le nonce de Munich était brusquement sorti au cours d'une conférence donnée par le malheureux dévoyé. Le nonce n'estimait pas que la dignité de l'Eglise lui permît d'entendre les injures déversées par Döllinger sur la papauté ; et ce qu'un nonce ne pouvait entendre, les jeunes clercs continuaient à rester tenus de le subir, jusqu'à ce que la rupture fût un fait accompli ! — J'ai dit l'évolution de Döllinger plus en détail, *Ami* 1902.

lité » de professeurs qui viennent nous dire que « l'intérêt de l'Eglise » est de maintenir en des chaires de Facultés de théologie catholique des docteurs publiquement excommuniés et publiquement rebelles à des condamnations romaines ou à des définitions dogmatiques de Conciles œcuméniques ?

Croit-on que Merkle soit une exception et qu'il soit injuste de faire ici une application de l'*Ab uno disce omnes ?* Si j'ai cité Merkle, c'est que je ne crois pas que personne aujourd'hui soit, plus que lui, représentatif de l'esprit qui anime les Facultés allemandes. Professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Würzburg (et Recteur, en 1904-1905, de l'Université), il est l'un des hommes les plus en vue de la science germanique, l'un de ceux qui se mettent ou que l'on met le plus en avant, l'un de ses porte-parole les plus autorisés. C'est à lui que la Société Gœrres a confié la tâche de mener à bien la monumentale publication des *Actes* du Concile de Trente (dont le t. I a paru en 1901, cf. *Ami* 1902, p. 405). Il est l'un des trois directeurs de la grande collection *Weltgeschichte in Karakterbildern*, qui ouvre ses colonnes à des appréciations que ne tolèreraient probablement pas chez nous les entreprises analogues de MM. Lavisse et Rambaud, si foncièrement « laïques » cependant et parfois si peu sympathiques à l'Eglise, et qui par contre refuseraient certainement de faire place à des pages pénétrées d'un sens catholique aussi pur et aussi filial que le sont les chapitres dont MM. Lavisse et Rambaud ont confié la rédaction à M. Chénon, touchant l'Eglise au XIXe siècle. Il est l'une des principales influences dans la direction du *Hochland*, qui s'est fondé voici tantôt trois ans, qui a fait appel à une élite nombreuse de docteurs allemands, qui voudrait être la plus grande revue catholique allemande et dont déjà certaines tendances ultra-libérales ont inquiété même la *Kölnische Volkszeitung*. Chaque fois que Merkle vient à Berlin, la *Germania* insère avec dévotion les oracles tombés de ses lèvres, cette *Germania* qui passe encore à des yeux étrangers pour être le grand organe du Centre allemand et qui le fut en effet peut-être autrefois, qui en tous cas est aujourd'hui d'une nullité rare en politique, mais qui chaque semaine dans ses « suppléments scientifiques » ou quelquefois dans les variétés littéraires de ses rez-de-chaussée flirte tudesquement avec ce qu'il y a de peu sain en mainte docte cervelle de là-bas. — Mais Merkle est l'enfant chéri des protestants rationalistes de l'Université de Berlin, surtout depuis qu'il a traité si durement Denifle et son *Luther*. Ce fut une grosse affaire, en 1904, que la polémique de Merkle contre Denifle : l'évêque de Würzburg n'a pas été content de son diocésain et le lui a fait savoir : mais personne ne s'attendait à voir un Merkle s'incliner devant un évêque (même devant un évêque qui fût Docteur tout comme lui) : il a tenu bon, et toutes les feuilles maçonnico-protestantes de Bavière d'applaudir, cependant que les feuilles catholiques essayaient quelques objections et faisaient mine de vouloir prendre la défense de l'évêque : mais avec quelle prestesse Merkle leur a fermé la bouche ! (Voir, du côté catholique, la *Postzeitung* d'Augsbourg et le *Bayrischer Kurier* de Munich ; du côté non catholique, la *Allgemeine Zeitung* de Munich, et la *Abendzeitung* d'Augsbourg, octobre 1904).

VIII. — Ces éclaircissements se prolongent au delà de ce que je pensais, et sur un ton un peu plus polémique que je n'aurais voulu. On a vu comment Merkle formule la théorie de l'indépendance des Facultés de théologie catholique vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise. On pourrait glaner dans la vie des Facultés nombre d'épisodes qui permettent de toucher du doigt jusqu'à quel point les évêques sont paralysés. J'aurais voulu dire par le menu l'affaire Schell. Schell est professeur à la Faculté de théologie catholique de Würzburg. Ses travaux dogmatiques ont été condamnés à Rome en 1899 ; mais il y avait longtemps qu'il était connu, et qu'il était suspect, et que des évêques du Nord défendaient à leurs clercs l'accès de l'Université de Würzburg ! Tout le clergé de Würzburg cependant continuait à écouter les leçons de Schell.

Au cours de l'été de 1898, grand émoi : de jeunes clercs, à la veille de l'ordination, déclarent à l'évêque de Würzburg que l'enseignement qu'ils ont reçu de Schell ne leur permet plus de croire à l'éternité des peines de l'enfer ! L'évêque, installé depuis peu à Würzburg, fait procéder à une information ; et l'on apprend en effet que Schell a bien professé l'éternité des peines, mais en n'attribuant à ce mot d'éternité qu'un sens relatif. L'évêque demande aux clercs de signer une déclaration où ils ont à professer l'éternité des peines. Grande perplexité parmi cette jeunesse. Schell, mis au courant, les invite à signer, disant que lui-même n'hésiterait pas à le faire, le cas échéant, sans cesser d'entendre au sens *relatif* le mot *d'éternité* inscrit au formulaire. Pour un homme qui avait rompu des lances si indignées contre le jésuitisme des restrictions mentales, le tour était bien joué !

L'année suivante (février 1899), Rome publie le décret portant condamnation des livres de Schell. Schell, dit-on, a un moment d'hésitation. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, le dimanche qui suivit la publication du décret, il prêcha à l'église de l'Université en termes assez vagues pour que les libéraux puissent les interpréter dans le sens de la rébellion. Et ce qu'il y a de beaucoup plus grave, c'est le tonnerre d'applaudissements qui l'accueillit le lendemain quand il monta en chaire pour faire son cours ordinaire. Que signifiaient ces applaudissements ? et quel symptôme tristement révélateur de la mentalité de ces jeunes clercs ! Schell fit son cours, avec son éloquence habituelle, et le termina sans avoir catégoriquement annoncé qu'il se soumettait. Une nouvelle ovation le salue quand il quitte la salle.

Le lendemain enfin, sagement conseillé, il annonce à ses collègues de la Faculté de théologie qu'il veut se soumettre aux autorités ecclésiastiques ; la Faculté alors rend une déclaration spécifiant que la soumission aux décrets de *l'Index* est un acte de loyauté, une marque d'obéissance envers l'Eglise, mais qui *n'implique ni directement ni indirectement l'abandon d'aucune conviction scientifique et encore moins une rétractation.* — Après quoi, Schell écrit à son évêque : « Au décret par lequel la Sacrée Congrégation de *l'Index* a cru devoir mettre mes ouvrages sur la liste des livres prohibés, je me soumets avec toute l'obéissance et tout le respect *qui conviennent.* » Voilà un *qui conviennent* dont le sens est douloureusement restreint par la déclaration préalable de la Faculté. L'affaire en est restée là ; et Schell continue à former les jeunes clercs de Würzburg [1].

IX. — J'ai cité l'autre jour (p. 287) l'ordonnance royale de Bavière du 12 juillet 1901, qui interdit le port de tout titre académique acquis en dehors de l'Empire allemand. On m'en a demandé le texte allemand ; on le trouvera dans le *Ministerialblatt für Kirchen-und Schul-Angelegenheiten im Königreich Bayern*, n° 20, 18 juillet 1901, d'où je le transcris en note [2]. L'ordonnance visait principalement (ou exclusivement) les grades théologiques ; et les feuilles libérales demandaient qu'il ne fût jamais permis aux docteurs du Collège romain de porter leur titre, sinon additionné de l'épithète de « romain, » *Doctor romanus*, afin que personne ne s'y trompât et que tout le monde entendît qu'il s'agissait d'un Doctorat d'essence inférieure ! Evidemment, le doctorat de Rome n'est pas le doctorat des Universités allemandes. Concédons très volontiers aux Allemands qu'un docteur de Rome est loin d'avoir emmagasiné dans son cerveau toutes les choses dont un docteur allemand a la tête pleine : langues orientales, critique textuelle, archéologie, pédagogie, histoire de la théologie, etc. Mais, en revanche, un docteur romain sait ce que ne savent pas les docteurs allemands : la théologie proprement dite. Les Allemands dispersent, dès les jours de leur formation, leur effort sur quantité de sciences accessoires de la théologie ; à Rome, on va d'abord à l'essentiel, qui est la théologie elle-même, ce qui ne veut pas dire qu'on néglige le reste : non ; seulement on série les questions, et l'on y réussit ainsi à fabriquer, suivant le mot éternellement vrai de Montaigne, « des têtes bien faites » plutôt que « des têtes bien pleines. » — *Cuique suum.* Prenons de l'Allemagne son érudition, mais de Rome la théologie. Et gardons-nous, au surplus, devant ce qui vient d'Allemagne, d'une révérence superstitieuse qui confinerait au fétichisme. Car, à côté des travaux solides et diligemment fouillés, on n'a pas idée de la grêle de médiocrités qui, sous le titre de thèses de doctorat, s'abattent annuellement sur l'Allemagne et encombrent le marché littéraire [1]...

X. — Ils méprisent les grades de Rome ; ils méprisent tout ce qui vient des Universités où l'on n'est pas affranchi de l'Eglise, fût-ce des Universités sises en territoire de langue allemande comme Innsbruck ou semi-allemand comme Fribourg de Suisse. Ils haussent les épaules à la pensée que l'on projette l'érection d'une Université catholique libre à Salzbourg ; et il faut entendre de quel ton mordant Spahn, le professeur de Strasbourg, prophétise qu'elle n'ira pas loin, et qu'elle sera vite victime de son étroitesse, de son ligottage *(Fesselung)*, de sa stérilité (1903, n. 145 du *Fackel*, p. 17 et 15) [2].

Et il faut entendre surtout Merkle (dans sa conférence berlinoise du 17 février 1905) s'indigner à l'idée que les catholiques en soient réduits à faire sur le terrain du haut enseignement et de la science (le terrain commun par excellence cependant) ce qu'ils ont fait déjà sur d'autres domaines : à bâtir, à côté de la grande maison d'Etat, une

[1] Le décret de *l'Index* avait prohibé tout l'ensemble de son œuvre, et non pas seulement ses deux tapageuses brochures, *Le Catholicisme comme principe du progrès*, et *Vieille Foi et Temps nouveau*, mais aussi ses ouvrages plus anciens : sa *Dogmatique catholique*, en 4 vol., et son *Apologétique* en cours de publication (2 vol. parus).

[2] *Königlich Allerhöchste Verordnung, die Führung der mit akademischen Graden verbundenen Titel betreffend.*

Im Namen Seiner Majestät des Königs. Luitpold, etc.

Wir finden uns bewogen, zu verordnen, was folgt :

§ 1.

Bayerische Staatsangehörige, die ausserhalb des deutschen Reichs einen akademischen Grad erwerben oder erworben haben, bedürfen zur Führung des damit verbundenen Titels der Genehmigung des Staatsministeriums des Innern für Kirchen-und Schulangelegenheiten. Das Gleiche gilt für Nichtbayern, die in Bayern ihren Wohnsitz haben oder in Bayern zu Erwerbszwecken sich aufhalten.

§ 2.

Gegenwärtige Verordnung tritt mit dem Tage ihrer Verkündung im Gesetz-und Verordnungsblatt in Kraft.

Personen, welche vor diesem Zeitpunkt einen akademischen Grad ausserhalb des Deutschen Reichs erworben haben, haben die erforderliche Genehmigung binnen drei Monaten einzuholen.

München, den 12 juli 1901.

Luitpold, etc.

[1] On répète volontiers là-dessus, en Allemagne, telle boutade que je m'en voudrais de rappeler en sujet si grave... Mais, comme je sens qu'elle va monter d'elle-même aux lèvres de mes lecteurs allemands, je la dirai donc tout de même. C'est le mot échappé à un illustre Allemand du siècle écoulé, Karl Vogt († 1895), qui, devant l'indulgence excessive dont ses collègues des Universités faisaient preuve dans l'admission des thèses de doctorat, disait un jour cruellement : *Sumimus pecuniam, et mittimus asinum in patriam.*

[2] Spahn est un des trois directeurs de la collection mentionnée plus haut, *Weltgeschichte in Karakterbildern*. Il a publié l'an dernier (à Munich, chez Kirchheim) une monographie de Léon XIII qui est un chef-d'œuvre de rancœur. Elle est écrite avec beaucoup d'art et une élégance riche de modernismes ; mais, pour ce qui est de la première partie surtout du livre, du premier tiers de la vie de Léon XIII, il est difficile de mettre, à présenter un personnage historique que l'on n'aime pas, plus de fiel savamment dosé. — L'ouvrage a d'ailleurs fait scandale en Allemagne.

cabane confessionnelle, « *des Universités catholiques libres !* » *Neben das grosse staatliche Haus, ein konfessionelles Häuschen,* — « *freie Katholische Universitäten.* »

La nécessité d'une Université catholique libre a été pourtant longtemps chère aux Allemands. On a fait allusion plus haut à l'appel chaleureux que Lennig adressait en ce sens dès 1848. Lennig y voyait une des premières œuvres à entreprendre pour la reconstruction de l'Eglise d'Allemagne ; et dès cette époque, l'épiscopat s'inquiétait de la place prépondérante que les professeurs de théologie entendaient prendre dans l'Eglise. Ils parlaient très haut ; et leur langage altier ne fut pas sans influer sur la résolution prise par le cardinal Geissel de hâter la convocation de l'assemblée de Würzburg.

L'idée de l'Université catholique, une fois lancée, fera son chemin. C'est Geissel que le pape a mis à la tête de l'entreprise. Mais la liberté d'enseignement n'existe nulle part en Allemagne ; l'affaire sera longue. Geissel meurt le 8 septembre 1864 ; et, comme la vacance du siège (Cologne) menace de s'éterniser, Ketteler va de l'avant et écrit (16 juillet 1865) à Rome pour presser le pape de désigner un nouveau président à l'œuvre de l'Université. Sa lettre reste sans réponse ; puis éclate la guerre de 1866, qui pose un nouveau problème : l'Université à fonder comprendra-t-elle aussi les provinces allemandes d'Autriche, après que l'Autriche vient d'être mise à la porte de l'Allemagne ?

Au commencement de 1867, Ketteler et Martin, évêque de Paderborn, échangent des vues sur la nécessité de nommer un nouveau président : Ketteler propose son ami le nouvel archevêque de Cologne, Melchers (plus tard victime du Kulturkampf et cardinal) ; Martin propose Ketteler lui-même ; mais d'ailleurs, dit-il, on devra désigner plusieurs candidats au pape. Ketteler cependant, qui depuis longtemps se préoccupait d'organiser des réunions périodiques de l'épiscopat allemand, Ketteler y réussit pour la première fois cette année-là même : on s'assemble à Fulda, au tombeau de saint Boniface (du 16 au 21 octobre 1867), et l'on y traite la question de la future Université. Où d'abord la fondera-t-on ? On a songé un instant à Luxembourg ; mais Luxembourg est alors dans une situation politique trop indécise, et puis, Luxembourg, pour les Allemands, est au bout du monde. Ensuite, fondera-t-on dès le début une Université complète ? ou seulement une Faculté de philosophie ? une Académie ?

Le pape cependant a mis Melchers à la tête de l'affaire. C'est à Melchers que revient le soin de négocier avec les gouvernements la question d'autorisation. Où trouver en Allemagne un gouvernement qui se risque à héberger sur son territoire un tel monstre, une Université catholique ? Melchers, archevêque prussien, commence par sonder Berlin : de Berlin réponse négative. Il songe au grand-duché de Hesse : de Darmstadt réponse négative. Il songe à la catholique Bavière : le président du conseil bavarois, le catholique Hohenlohe (le futur chancelier de l'Empire), non seulement refuse, mais il répond qu'une telle Université serait contre les droits et les *devoirs* de l'Etat. Melchers se rabat sur Berlin, fait le voyage de Berlin, voit le roi, voit Bismarck. Bismarck fait le bon apôtre : personnellement il n'a pas d'objections à élever, seulement il se demande s'il ne faut pas une nouvelle loi pour l'octroi de l'autorisation sollicitée ; et, s'il faut une nouvelle loi, pourra-t-il obtenir l'assentiment du Parlement ? Touchants scrupules d'un grand homme !... Et il promet prompte décision.

Cette décision, Ketteler l'attend avec impatience ; il presse Melchers de la hâter (lettre du 23 décembre 1868), et émet des vues bien judicieuses et bien épiscopales sur l'urgence de l'affaire. Il rappelle la fâcheuse tendance qui s'est manifestée au cours des dernières années aux Facultés de Bonn, de Munich, de Tübingue (affaire de Kuhn, le fameux professeur d'apologétique) : si de pareils phénomènes se produisent, dit-il, c'est certainement parce que nous n'avons pas un seul établissement d'enseignement supérieur qui représente *ex professo* la science catholique, tandis que la science ennemie de l'Eglise dispose d'autant d'établissements qu'elle en veut :

> Situation vraiment intolérable, poursuit-il, et qui ne peut que nous préparer des ruines de toutes sortes... La science catholique, représentée exclusivement par des individualités qui elles-mêmes sont tout à fait isolées dans des corps enseignants protestants, ne peut qu'aller d'oscillations en oscillations et court perpétuellement le risque d'être plus ou moins influencée par des tendances fausses. La meilleure volonté du monde ne peut pas s'en libérer complètement ; et ce que nous déplorons maintenant, est moins la faute des professeurs eux-mêmes que de la situation où ils se trouvent. Qu'il en serait autrement, si nous avions un centre de science catholique où les professeurs catholiques de toute l'Allemagne, isolés maintenant, pourraient, s'ils en avaient la bonne volonté, trouver appui et où d'autre part toutes les forces intelligentes d'Allemagne pourraient achever leur formation scientifique !...

Ce serait le Louvain de l'Allemagne ! — Mais, si l'on ne peut avoir un établissement reconnu par l'Etat, poursuit Ketteler, que l'on ait au moins un établissement privé.

Et c'est bien en effet à ce dernier projet que l'on est obligé de s'arrêter, devant le mauvais vouloir des gouvernements. On fondera un Institut supérieur qui ne sera pas reconnu légalement, mais qui verra néanmoins affluer une élite de jeunes gens et qui peut-être ensuite s'imposera par sa valeur scientifique et obtiendra une existence légale. — Et, comme c'est surtout aux jeunes gens des carrières séculières que l'on songe, on commencera par fonder une Faculté de philosophie où l'on fera place à autant de sciences auxiliaires qu'il sera opportun.

Ce fut, en septembre 1869, l'objet des délibéra-

tions des évêques à leur conférence de Fulda. Tout semblait marcher à souhait; Pie IX avait donné l'hiver précédent (28 janvier 1869) un nouveau Bref très chaleureux, enrichissant d'indulgences les fidèles qui contribueraient à l'œuvre. On s'était déjà entendu sur le choix de la nouvelle ville universitaire, qui serait Fulda même. Puis les événements qui suivirent, le Concile, la guerre, le Kulturkampf, tournèrent ailleurs l'attention. — En ces années dernières, le projet a été repris, mais en Autriche, à Salzbourg, qui est au surplus pays de langue allemande, à quelques kilomètres de la frontière de l'Empire allemand. On a vu plus haut que le comité de la nouvelle Université ne devra pas compter sur la sympathie des professeurs de théologie qui donnent le ton aujourd'hui dans un trop grand nombre de milieux catholiques d'Allemagne.

Ces Messieurs ne veulent pas d'une Université libre. Ils ne veulent que des Universités d'Etat, parce que c'est là que se donne le plus sûrement, ou même, pensent-ils, c'est là uniquement que peut se donner, au clergé comme aux autres classes sociales, l'esprit national.

Ce qu'est cet esprit national, ce qu'est l'esprit national en général, entendu à la moderne, ce qu'il pèse au regard de la morale chrétienne, quels ravages il a déchaînés sur les nations baptisées, quelle part il peut revendiquer dans les défections et apostasies nationales qui ont affligé l'Eglise au cours des siècles ou simplement dans les méfiances et les préjugés qui éloignent de l'Eglise, on l'a dit longuement ici il y a quatre ou cinq ans. — Cet esprit pseudo-national qui est radicalement à l'opposé de l'esprit de la civilisation chrétienne, n'a nulle part développé plus âprement ses conséquences qu'en Allemagne. Nulle part il n'a plus lamentablement faussé ou vicié le caractère d'un peuple. Or, pour une bonne part, pour la part capitale, il est l'œuvre des Universités; et les Facultés de théologie n'ont pas échappé à la contagion, elles en sont aujourd'hui plus infectées que jamais. Et non seulement elles n'y ont pas échappé : elles s'en glorifient. Beaucoup, en Allemagne, leur en jettent la pierre. Nous, nous devons les en plaindre et déplorer l'immense déperdition de forces intellectuelles qui se fait là au détriment de l'Eglise, et cette exaltation d'orgueil national qui stérilise tant d'efforts par ailleurs méritoires [1].

XI. — M. Thureau-Dangin nous rappelait l'autre jour (*Correspondant* du 25 février) l'attitude du cardinal Manning vis-à-vis des Universités nationales d'Angleterre. Certes, qui fut plus «national» que Manning? qui eut à un plus haut degré le sens du patriotisme et des légitimes exigences de la grandeur de l'Angleterre? et le jour n'est pas proche encore où un évêque allemand se fera dans son pays et dans les conseils de son pays la place qu'avait su y conquérir Manning.

Mais patriotisme, en Angleterre, n'est pas synonyme d'aveuglement; et tout bon Anglais sait sérier les questions et maintenir l'*ordo caritatis* dans ses amours. Manning, tout patriote qu'il fût, a toute sa vie travaillé à empêcher les jeunes catholiques (et non pas seulement les jeunes clercs, mais les jeunes laïcs) de fréquenter les Universités nationales; il eût voulu fermer à Newman lui-même les portes d'Oxford.

Et le fait apparaît d'autant plus significatif, quand on songe avec quel zèle Manning n'a cessé de s'employer à faire sortir les catholiques de leur isolement, à les amener à reprendre place, parmi leurs compatriotes, dans toutes les manifestations de la vie publique, sociale, intellectuelle, politique.

Vainement, à Oxford, à Cambridge, les anciens *tests* sont-ils supprimés l'un après l'autre et n'est-il plus besoin de faire profession d'anglicanisme, non seulement pour être immatriculé comme *untergraduate*, mais même pour être gradé ou *fellow*; vainement devient-il chaque jour plus clair que les familles catholiques désirent voir leurs enfants fréquenter ces Universités : Manning se raidit dans son opposition et obtient de Rome en 1872 confirmation des interdictions anté-

[1] Ces Allemands sont parfois un peu confus quand on leur sert des citations de H. St. Chamberlain, *Grundlagen des XIX Jahrhundertes*, ou *Assises du XIX^e siècle*. Chamberlain, qui est Allemand authentique (malgré la désinence anglaise de son nom), a exprimé sans ménagement l'idée que la race germanique est non pas seulement de race supérieure, mais l'unique race civilisatrice : « Toute notre civilisation d'aujourd'hui, dit-il, est l'œuvre d'une race unique : les Germains. » Il proteste contre le nom de « Renaissance »; il ne veut pas qu'on parle de « renaissance de la civilisation gréco-romaine » : « Il a fallu premièrement que les Germains vinssent au jour sur la scène du monde pour qu'une Renaissance fût possible : ce sont eux qui ont fait la Renaissance, et non point la Renaissance qui les a faits. Bien plus, ce n'est pas un *rinascimento* qui s'inaugure au XIII^e siècle, mais un *nascimento*, l'apparition de quelque chose qui ne s'était jamais vu encore, et cette apparition est un phénomène purement germanique, attendu que tout le nord de l'Italie était germain... Rome écroulée n'a pas eu, au cours de longs siècles, une seule pensée artistique, jusqu'à ce que les Germains sont venus mettre à sa portée les trésors de leur faculté inventive germanique... »

Chamberlain ignore l'art des nuances; mais l'Allemagne savante s'est reconnue avec bonheur dans son livre, qui a été le plus gros succès de la librairie au XX^e siècle naissant. — Le même succès a accueilli son nouveau livre, *Von der Renaissance bis zu Jesus. Bekenntnisse eines modernen Studenten* (Stuttgart 1903). — Voir, dans le même ordre d'idées, la brochure parue à Munich en 1904 (sans nom d'auteur), *Kaiser, Kultur und Kunst*, véritable hymne à Guillaume II Messie du germanisme mystique. — Mais tous les discours de Guillaume II ne sont que du Chamberlain transposé, empanaché; et c'est ce qui fait trépigner d'exultation le bon peuple allemand.

Pfülf cite une judicieuse lettre de l'évêque Ketteler, écrite au directeur de la *Germania* après réception des premiers numéros du journal catholique allemand (janvier 1871). Ketteler n'est pas tout à fait content de la *Germania*; il y voudrait plus de modestie et moins de germanisme; il ne comprend pas que l'on y exprime « l'espoir prochain que *germanisme et christianisme* vont se compénétrer plus qu'ils ne l'ont jamais fait dans le passé et servir de modèle aux autres nations... Nous avons, me semble-t-il, toutes les raisons d'être pour le moment bien humbles, et non point fanfarons, *recht demütig und nicht grosssprecherisch.* »

rieures, — interdictions confirmées encore en 1885 sur une nouvelle demande de Manning et en vue de supprimer la poussée des catholiques qui soupirent après l'Université.

Manning mort, son successeur Vaughan croit devoir céder à la poussée de l'opinion, *malgré* son opinion personnelle, et Rome laisse tomber l'interdiction portée.

Evidemment, ici ce qui était en cause, ce n'était pas un de ces *intrinsece mala* sur lesquels il n'est pas de transaction possible. C'était un cas de conscience à discuter, avec des raisons dans un sens et des raisons dans l'autre, et des raisons dont la portée et la gravité respective peut varier selon les circonstances. Mais encore l'exemple de Manning est-il utile à rappeler à ceux qui, en Allemagne ou chez nous, ne voient pas de raisons contre et estiment que le mélange des catholiques et des protestants aux Universités protestantes est en soi une chose bonne et profitable et que la présence des catholiques à des Universités non catholiques est de nature à éclairer et développer leur foi ! — On entend dire, là-dessus, des billevesées incroyables ; et il ne faut pas s'en étonner quand on se rappelle avec quelle naïveté un homme comme le P. Didon parle des Universités d'Outre-Rhin dans ses *Lettres à un ami* (publiées en 1902, in-12, 3 fr. 50, Paris, Perrin), quand on relit, par exemple, cette lettre datée de Tübingen (septembre 1882) : — « En France, nous avons toujours eu peur que les mauvais ne gâtent les bons ; en Allemagne, ils pensent que les vrais bons sont, comme le diamant, incorruptibles, et qu'ils peuvent et qu'ils doivent améliorer les mauvais. » (Voir d'autres citations, *Ami* 1902, p. 654-656).

XII. — Remettons le pied sur un terrain plus lointain et moins brûlant, en compagnie de M. Paul Guiraud, professeur d'histoire à la Sorbonne, et qui, n'étant pas des nôtres, n'a rien d'un apologiste, mais tout de même nous ouvre de tristes jours sur la civilisation païenne, au cours d'une étude sur la *Population de la Grèce ancienne* et sur les causes qui avaient amené l'extrême dépopulation de ces régions à l'époque où les Romains les envahirent.

Les esclaves d'abord. Il semble que les maîtres auraient dû encourager leurs esclaves à procréer : car tout esclave qui naissait dans la maison était un capital fourni gratuitement par la nature, au même titre qu'un poulain ou un veau. Seulement, pour les animaux, la période de croissance et d'attente infructueuse est courte, tandis que, pour les esclaves, le droit païen avait beau les mettre sur le même pied que les animaux, la nature ne les en faisait pas grandir plus vite. Un esclave avait dépensé plus de 400 francs avant d'être en mesure de rien gagner, tandis que sur le marché on était toujours sûr de trouver des esclaves à 200 francs, et souvent à des prix beaucoup moindres, au lendemain d'une guerre par exemple où quand les pirates avaient fait bonne « pêche » et qu'il y avait afflux de bétail humain... [1].

D'où la règle formulée par Xénophon dans cette *Economique* que l'on fait sagement de mutiler *ad usum Delphinorum*, mais qu'il faudrait tout de même éviter de leur présenter comme un code idéal de la famille [2] :

— « Nous ne devons pas permettre, dit-il, que nos esclaves aient des enfants sans notre agrément [3]. »

Quant aux hommes libres, les théories de Platon et d'Aristote ne sont que trop fidèlement l'expression de la pensée publique.

Platon veut qu'une cité ait « un territoire suffisant à l'entretien d'une certaine quantité d'habitants modérés dans leurs désirs, » et que cette quantité soit telle « qu'ils puissent soit se défendre contre les attaques de leurs voisins, soit leur prêter main-forte à l'occasion. » Le chiffre de la population civique doit donc être, d'après lui, tout relatif et dépendre du chiffre qu'atteindra celle des Etats limitrophes. — De déductions en déductions, il finit par décider qu'il y aura 5.040 familles, pourvues chacune d'un domaine indivisible et inaliénable. On aura soin que le nombre de ces familles demeure immuable. Les garçons se marieront de 30 à 35 ans, et les filles de 16 à 20. Pendant les dix premières années, les époux s'appliqueront à avoir des enfants ; passé ce délai, on les tiendra quittes si l'union a été féconde ; sinon, on les séparera. Si la natalité est exagérée, le gouvernement « interdira la génération » ; et, si cela ne suffit pas, il enverra au dehors, pour y fonder une colonie, l'excédent des citoyens.

Aristote part de ce principe qu'une cité, comme toute chose, ne doit être ni trop grande ni trop petite. Trop petite, elle aurait besoin de recourir à des mains étrangères. Trop grande, elle est non plus une cité, mais une nation, dès lors très difficile à gouverner : quel héraut se fera entendre dans l'assemblée si elle est trop nombreuse ? Il est bon que tous les citoyens se connaissent entre eux

[1] Avant 1848, le Conseil colonial de la Guadeloupe estimait « qu'un noir de douze ans avait coûté à son propriétaire cinq fois plus qu'il ne valait et le double de ce qu'il devait valoir à vingt-cinq ans. »

[2] Noter la boutade du député radical Janson au Parlement belge lors de la discussion du projet de loi portant répression des cris et chansons obscènes (20 janvier 1905) :

— « A ce compte, s'écria Janson, Xénophon lui-même pourrait être interdit ! » — Evidemment ; et c'est pourquoi on laisse ces choses-là en grec.

[3] Les documents nous parlent de 400.000 esclaves en Attique, 460 000 à Corinthe, 470.000 dans la petite île d'Egine : ce qui représenterait, pour l'Attique 150 esclaves par kilomètre carré, pour Corinthe 522, pour Egine 4700 !

Des patrons avaient jusqu'à 600 et mille esclaves. Il n'était pas de famille qui ne fût servie par des esclaves. De petits ménages, qui chez nous n'auraient pas l'idée de se pourvoir d'une « bonne, » avaient un ou plusieurs esclaves. Aristote, sans vivre dans l'opulence, en avait neuf, non compris les enfants. On mettait en pratique le précepte de Démocrite :

« Use des esclaves comme des membres du corps, un pour chaque chose. » De toutes les formes du luxe, c'était la plus prisée et la plus répandue.

et sachent s'apprécier mutuellement : sinon, les magistratures seront mal ordonnées et les jugements mal rendus. — C'est donc à l'autorité publique de veiller au taux de la natalité : les mariages auront lieu, pour les femmes à 18 ans, pour les hommes à 37, âge où ils ont acquis la plénitude de leur vigueur. On les célébrera de préférence au mois de Gamélion (notre mois de janvier) ; mais on consultera au préalable un médecin, qui devra déterminer le temps où le corps est le mieux disposé. En tout cas, on devra cesser d'engendrer après 55 ans. Si l'enfant naît malingre ou difforme, on le jettera à la rue. Si la population grandit trop, on limitera la faculté de procréer ; et si, malgré tout, il y a trop de femmes enceintes, on les fera avorter, non pas en cachette, mais ouvertement et pour obéir à la loi (la seule condition requise sera que le fœtus n'ait pas encore donné signe de vie).

Ce qu'Aristote et Platon nous présentent là, c'est le tableau de la cité idéale, mais d'un idéal qui ne s'inspirait que trop de la réalité pratique. A Sparte, par exemple, la loi était incompatible avec la multiplication des enfants : chaque citoyen avait son revenu, assigné à l'origine par l'Etat sous forme d'un petit domaine que les ilotes cultivaient moyennant redevance fixe ; ce revenu était invariable, non susceptible d'accroissement, puisque le citoyen n'avait aucune autre ressource et que tout commerce, toute industrie, toute occupation lucrative lui étaient interdits : il devait être tout à ses devoirs civiques, tout à la disposition de l'Etat. Avec ce régime, comment eût-il été possible de fonder de nombreuses familles ?

Ajoutez ce que l'on sait des mœurs grecques, l'extrême développement de la prostitution, l'étrange tolérance dont jouissait le concubinat, surtout les liaisons contre nature (ce que l'on appelle « le vice grec »). La population ne pouvait que baisser très rapidement ; et c'est ce qui arriva en effet, en Grèce du IVe au IIe siècle, comme à Rome à la fin de la République et sous l'Empire.

Sparte, par exemple, comptait probablement, au temps de la IIe guerre médique (480), 8.000 mâles adultes, — 3.000 en 418, — un millier au temps d'Alexandre (330), — 700 vers le milieu du IIIe siècle. — A Athènes, des guerres médiques à Alexandre, le chiffre des citoyens âgés de plus de 18 ans semble avoir baissé d'un tiers (il est vrai que la peste, de 430 à 427, enleva 4700 hommes : mais d'ordinaire un peuple viril comble vite ces vides).

Aussi Polybe signale parmi les fléaux de son temps (IIe siècle av. J.-C.) la dépopulation : « Nous n'avons eu à subir, dit-il, ni épidémies ni guerres prolongées, et pourtant les villes sont désertes et les terres stériles. Nous manquons d'hommes parce que nous manquons d'enfants. On aime trop l'argent et le bien-être, et pas assez le travail. Par suite, on ne veut plus se marier, ou, si l'on se marie, on tâche de n'avoir pas plus d'un ou deux enfants, afin de les élever dans le luxe et de leur laisser un plus bel héritage. » — Ou, si l'on a des enfants, on s'en débarrasse. Le père, en Grèce, avait toujours le droit de se débarrasser de sa progéniture ; et il en usait volontiers, surtout si c'était une fille (comme on fait aujourd'hui en Chine). D'ordinaire il ne tuait pas l'enfant brutalement ; l'usage était plutôt qu'il l'abandonnât. Beaucoup de ces petits êtres mouraient ; d'autres étaient recueillis par les passants et vendus pour la servitude, mais pour la servitude à l'étranger, surtout pour l'Orient (car, si on les eût élevés sur place, le père restait libre de les revendiquer à toute heure) [1].

« Thèbes, dit Strabon, n'est plus qu'un bourg, et les autres cités de Béotie ont éprouvé la même déchéance. » La Messénie est « en grande partie déserte » ; la Laconie « n'est rien en comparaison d'autrefois. » En Arcadie, « les villes se sont vidées et les campagnes sont délaissées. » Vers 214, Larissa de Thessalie a tout son territoire en friche. Dans l'Eubée, « les deux tiers du sol étaient incultes, et jusqu'aux portes des villes on se serait cru au milieu d'une solitude. » — Enfin Plutarque résume tout en déclarant que la Grèce serait incapable d'armer plus de trois mille hommes d'infanterie de ligne.

XIII. — D'autre part, un Japonais (qui, pour ce, fut censuré en son pays) publiait l'an dernier (voir *Revue de Paris*, 15 août 1905), à la suite d'un séjour en Amérique, un livre qui nous redit une fois de plus la situation méprisée de la femme chez la race jaune.

Pour lui, tous les mariages sont malheureux ; toutes les belles-mères, odieuses ; tous les maris, tyrans. En Amérique, dit-il, on se marie par amour. Au Japon, le mariage d'amour n'existe pas. Se marier par amour, ce serait se faire mépriser et passer pour un homme sans moralité. — « L'opinion place très bas dans l'échelle morale l'amour pour la femme. Cette idée vient du bouddhisme, qui dit que la femme est impure comme le bouc. Pour nous, l'amour et le fait brutal sont une seule et même chose... Il est déplorable que nous ne puissions faire la différence entre l'amour et la passion. Nous ne pouvons comprendre la douceur de l'amour conjugal ; avec une telle lacune dans notre cœur et de telles idées, il est aisé de comprendre pourquoi l'amour est banni du mariage. »

Le père a droit de mariage sur sa fille, sans prendre son avis ; et il a le devoir de la marier. Une jeune fille qui à vingt ans n'est pas mariée, est une honte pour la famille ; car, ou c'est elle qui est indigne de se marier, ou c'est le père qui a

[1] C'est encore Polybe qui nous décrit, au IIe siècle, des communautés de frères, réunies sur le domaine familial, avec une femme unique dont ils usaient à tour de rôle, pour réduire les frais de ménage !

failli à son devoir. — « Au Japon, sur dix femmes, neuf obéissent à leur mari non pas joyeusement, mais contre leur gré. La vertu japonaise est très pharisaïque, très extérieure. »

Dès l'enfance, « les mères s'attachent à apprendre à leurs filles qu'elles sont inférieures aux garçons. Le garçon appelle sa sœur par son nom; mais elle, ne pouvant employer vis-à-vis de son frère cette appellation familière, doit dire : *ani san* (monsieur mon frère). S'ils mangent ensemble, le frère prend la place d'honneur. Mais ordinairement, les fils mangent avec le père, servis par la mère et les filles. Aussi la femme, chez nous, a dès son enfance le sentiment de son infériorité. — A l'âge de dix ans, les filles ne peuvent plus jouer avec leurs frères : non que ce soit précisément une défense, mais dès cet âge les enfants se séparent d'eux-mêmes : dès ce moment le mur de séparation existe... Supposé que nous puissions rencontrer seule une jeune fille, cette rencontre n'aurait rien d'agréable : le jeune homme serait seul à parler, car on apprend aux femmes à être silencieuses devant les hommes. »

« Pour une femme il y a trois sortes d'obéissance : jeune, elle doit obéir à son père; mariée, elle doit obéir à son mari; veuve, elle doit obéir à son fils aîné. » — « Nous ne comprenons pas clairement ce qu'est l'*amour filial;* nous ne disons pas *aimer* son père et sa mère, mais les *honorer* et les *respecter*. Pour nous, l'obéissance est la principale vertu domestique » (comme à la caserne, et comme dans la famille antique).

XIV. — Nos lecteurs ont eu connaissance du décret de l'*Index* qui a condamné trois écrivains célèbres de ce temps : Antonio Fogazzaro, *Il Santo;* — Laberthonnière, *Essais de philosophie religieuse*, et *Le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec* (Paris, Lethielleux); — P. Viollet, *L'Infaillibilité du Pape et le Syllabus* (Paris, Lethielleux).

M. Fogazzaro a immédiatement annoncé (lettre du 18 avril) sa soumission. — La soumission du P. Laberthonnière a été annoncée par la *Semaine religieuse* de Paris du 6 mai dernier.

Le livre de M. Viollet, membre de l'Institut et professeur à l'Ecole des Chartes, a été étudié ici, en 1905, p. 305-307.

Les *Essais* et le *Réalisme chrétien* sont les deux principaux ouvrages du P. Laberthonnière, ceux où il a condensé le fruit de ses réflexions, l'œuvre de sa vie, sa « mentalité » philosophique. Les *Essais* ont fait l'objet ici d'une étude minutieuse, 1904, n° du 14 juillet. Déjà en 1901, n° du 25 juillet, on avait eu à parler de lui; et il nous avait infligé une prose belliqueuse, comme il aime à faire aux revues qui ne partagent pas ses idées ou qui ne les entendent pas comme il veut qu'on les entende. Ceux de nos lecteurs qui seront curieux de faire plus ample connaissance avec sa manière polémique pourront lire les lettres de rectification qu'il a adressées l'an dernier au *Bulletin* de Toulouse, ou feuilleter les *Annales de philosophie chrétienne*, dont il a pris la direction l'automne dernier.

Il Santo, de Fogazzaro, a paru en français dans la *Revue des Deux Mondes;* et une grande revue allemande, *Hochland*, en avait commencé la publication, quand est survenu le décret de l'*Index*. *Hochland*, dans son n° de mai, déclare qu'il suspend la publication; mais il a le tort 1° de dire ensuite que le décret de l'*Index* est motivé sur des raisons d'opportunité, 2° de ne pas refouler l'expression de sa mauvaise humeur vis-à-vis de ceux qui ont porté plainte contre l'œuvre en question, et 3° de déplorer que les adversaires de Fogazzaro aient réussi à empêcher cette fois encore l'Eglise de faire preuve de condescendance et de concession vis-à-vis de la liberté de l'art. — Ceci est un écho de la singulière opinion qui circule en Allemagne et que l'ineffable *Germania* a prise à son compte dans son *Supplément scientifique* du 11 janvier 1906 (à propos précisément du bruit qui avait couru que *Il Santo* allait être mis à l'*Index*) : la *Germania* donc entonne un hymne en l'honneur de *Il Santo* et ajoute : « Au surplus, on sait, en Italie, que l'*Index* désormais ne s'occupera plus de ce qui est du domaine des belles-lettres ou œuvre d'imagination [1]. »

[1] Sous ce titre significatif : « *Un acte de liberté* », M. Edouard Rod, le romancier protestant bien connu, vient de donner au *Journal des Débats* (18 mai) un article émouvant sur la soumission de Fogazzaro. Il salue en lui un héros de la liberté. Ce n'est pas seulement contre les tyrans que la liberté doit être défendue :

« Elle a contre elle, encore, les forces difficiles à définir et difficiles à combattre du préjugé, du parti-pris, de l'intérêt et de toutes les couleurs du fanatisme, qui souvent constituent aussi, à leur manière, une espèce de Terreur ou d'Inquisition... M. Fogazzaro, en s'inclinant devant le décret de la Congrégation de l'Index, ...a soulevé les colères de ceux qui n'auraient pas manqué d'exploiter à leur profit la révolte de l'écrivain, et dont il a déçu l'attente. Tandis qu'ils condamnent sa soumission comme un signe de faiblesse et de pusillanimité, j'y vois au contraire un acte de courage et de liberté...

« Si l'on veut juger sainement l'acte de M. Fogazzaro, il faut mesurer le sacrifice qu'il représente, le courage moral dont il témoigne. Songez seulement, je vous en prie, à l'admirable *situation* que lui aurait value l'attitude combative que tant de gens guettaient, annonçaient, souhaitaient ! Les ennemis de l'Église, qui sont aujourd'hui dans nos pays latins le nombre et le pouvoir, n'attendaient que son geste de révolte pour l'élever sur le pavois. Qu'il fît un pas encore, il devenait pour eux un chevalier de lumière, un champion de l'esprit, une victime de l'obscurantisme, avec au front tout ce que la douceur des temps permet encore d'auréole de martyr ! Le vent de leur admiration l'emportait vers les sommets... Je ne crois pas que de telles tentations aient effleuré l'âme si haute de M. Fogazzaro. Pourtant, ce n'est point impossible... Eh bien, si ces tentations ont effleuré M. Fogazzaro, il les a repoussées, il a suivi l'exemple que lui avaient donné des hommes comme l'abbé Loisy, le P. Agostino, qui est, je crois, de ses amis, le P. Didon... Pour M. Fogazzaro, il ne s'est agi ni d'exil, ni de pénitence, mais d'un grand sacrifice, du plus grand que puisse accomplir un homme qui a mis dans son œuvre, avec tout son cœur de poète et tout son talent d'écrivain, un immense amour du bien, de la vérité, de la cause qu'il croyait servir. Ce sacrifice, il l'a fait tranquillement, avec simplicité, selon l'ordre de sa conscience, sans se soucier un instant des dommages de toutes sortes qui ne manqueraient pas d'en résulter pour lui... C'est pour ce sacrifice que je l'admire et lui

XV. — Pas davantage nous n'aimons que la *Revue pratique d'Apologétique* (15 mai) laisse entendre que ce que Rome « a voulu condamner en condamnant le livre » *(Il Santo)*, c'est « *surtout* » l' « impression fâcheuse et inexacte » que l'on en emporte. Quelle impression ? Une impression de découragement, de pessimisme, l'impression que l'Eglise est perdue puisqu'elle ne peut plus se réformer, puisque des hommes comme *Il Santo* ne peuvent plus, dit M. J. Luchaire *(Revue Latine,* 25 mars), que « paraître et mourir tout entiers » sans qu'on nous les montre laissant après eux les « immenses réserves de confiance et de force » que laissaient jadis Gioberti, Rosmini, les « grands néo-guelfes », puisque tout échoue « devant quelques intrigues dans les couloirs glacés du Vatican, et la menace d'une poursuite devant le tribunal de simple police ». — Oui, c'est bien l'impression que laisse *Il Santo,* et cette impression est malsaine, et elle suffirait à légitimer une interdiction de l'*Index;* mais il ne faut pas nous dire que c'est *surtout* cela que Rome a voulu condamner. Car il y a bien autre chose encore dans le livre de Fogazzaro ; il y a, sur la foi, sur le miracle, sur l'autorité de l'Eglise, sur la nature de l'obéissance qui lui est due, il y a des erreurs capitales et qui indiquaient suffisamment à de nombreux catholiques que le livre tombait sous les règles générales de l'*Index.* Ces erreurs, Fogazzaro les a commises de bonne foi, et la chose est excusable chez un romancier ; mais un théologien, et même un théologien apologiste, n'a pas le droit d'en méconnaître la gravité, ou de laisser croire qu'elles ne viendraient qu'en second lieu et que le danger de *Il Santo* serait *surtout* dans une « impression fâcheuse et inexacte. »

La *Revue d'Apologétique* a voulu se dérober, cette fois encore. Elle aime à se dérober. Il est fort touchant, sans doute, de prôner la conciliation et je ne sais quel baiser Lamourette entre « bien des systèmes » pour lesquels « il y a, dans le catholicisme, place » (n° 1, p. 5). Le pacifisme n'est pas de mise plus sûre en apologétique qu'en politique. Les questions doctrinales actuellement engagées et soulevées par l'intempérance de beaucoup sont trop graves pour que même un apologiste ait droit de se dérober. Se dérober, en pareilles circonstances, c'est laisser croire que l'on manque de consistance doctrinale ou que l'on se sent des sympathies trop hésitantes.

Et la *Revue d'Apologétique* n'a pas rassuré, sur ce point, tout le monde. Nous avons dit son attitude dans l'incident Sertillanges-Le Roy (et déjà l'an dernier M. Sertillanges, dans une lettre de rectification au *Bulletin* de Toulouse, avait livré au public le secret de la pensée du fondateur même de la *Revue).* — Dès son premier numéro, elle a inséré sur la *Valeur de l'Apologétique de Newman* un chapitre malheureux de M. Dimnet, un chapitre qui reste malheureux même après les retranchements qu'une direction « prudente » y a opérés (voir polémique entre M. Dimnet et le P. Harent, dans *Etudes* du 20 décemb. 1905 et du 5 février 1906).

Un autre jour (1er nov.), à propos du nouveau programme que le P. Laberthonnière vient de tracer aux *Annales de Philosophie chrétienne,* notre *Revue* apprécie ainsi :

> Cette synthèse conciliante (du P. Laberthonnière) qui s'efforce d'équilibrer ce que beaucoup regardent comme des antinomies est triplement intéressante, — parce qu'elle nous indique l'esprit de la Revue, — parce qu'elle constitue une sorte d'examen de conscience philosophique d'un penseur (le P. Laberthonnière) dont les livres ont été très remarqués, — parce qu'il y a là un effort de plus pour montrer non pas seulement en fait, mais en droit, l'union possible de tendances que d'ordinaire on oppose pour le plus grand scandale de beaucoup. L'initiative libre du philosophe peut s'allier à la docilité cordiale du croyant, — l'assurance de posséder la vérité religieuse n'arrête pas nécessairement l'activité de l'intelligence qui, au contact de la vie, a toujours à élargir, à compléter, à vivifier ses conceptions. — Et de cette activité, le dogme ne souffre pas s'il ne s'agit pas de modifier le christianisme selon nos fantaisies personnelles, mais si c'est nous, au contraire, qui avons à nous modifier pour rendre nos idées moins inadéquates à leur objet.
>
> ... Cet équilibre, on le trouve dans le christianisme, un christianisme qu'on veut mettre en relation avec tout le monde tumultueux des idées modernes, pour que, non content de se tenir sur la défensive, il attire à lui...

Certaines appréciations de livres franchement mauvais sont d'une indulgence qui veut rester courtoise, mais qui mériterait une autre épithète. — Sur le nouveau livre de l'abbé Houtin, *La question biblique au XXe siècle,* on nous dit cette seule ligne (n° du 15 mai, presque le jour même où était publiée l'interdiction portée par le cardinal Respighi pour Rome) : « Information abondante, objective, mais tendant au pamphlet » : pamphlet pur et simple, aurait-on pu dire ; et surtout qu'on ne nous parle pas d' « objectivité » ni de rien qui ressemble à de l' « information » quand il s'agit de M. Houtin. — Un autre jour (1er mars), on

envoie un hommage qui, pour venir d'un incroyant, n'est ni moins ému ni moins respectueux. »

On a lu que les journaux radicaux d'Italie ont réclamé que M. Fogazzaro fût déclaré déchu de son titre de membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. M. Rod cite un long extrait de la *Tribuna* de Rome, du 20 avril : on y expose qu'un homme qui accepte un arrêt de l'Index « est, dans le monde moral, un *incomplet,* un *mineur,* qui, par son acte même, déclare avoir besoin d'un curateur spécial pour l'administration de son *patrimoine intellectuel ;* c'est un pupille, qui n'a plus la libre disposition de soi-même et a besoin que d'autres complètent sa *personnalité juridique* vis-à-vis de la société constituée... Si les *incomplets,* les *mineurs,* les personnes en somme soumises pour une raison ou pour une autre à la tutelle ou à la curatelle, ne peuvent remplir par eux-mêmes des actes judiciaires, comment est-il possible que Fogazzaro, qui s'est mis sous la tutelle de la Congrégation de l'Index, puisse exercer des actes *intellectuels* sans que la Congrégation complète sa personnalité morale ?... Tout professeur soumis au jugement du Conseil supérieur aurait, en quelque manière, le droit de le récuser. Que diable ! se faire juger par un mineur intellectuel, ou se faire juger avec les critères de la Congrégation de l'Index ! Le sénateur Fogazzaro est désormais en état d'absolue *incapacité intellectuelle* pour juger de l'*intelligence des autres*... »

annonce *Les Conflits de la Science et de la Bible*, de M. l'abbé Lefranc (un pseudonyme où, pour peu qu'on veuille faire de la critique interne, on croirait reconnaître le ton de M. Houtin), on nous dit que « l'auteur y garde un ton habituellement réservé (!), mais il incline (simple inclinaison ?) visiblement vers les solutions larges » ; on nous cite sa fameuse distinction entre « l'erreur biblique » (à proscrire) et « l'erreur dans la Bible » (à admettre), et on se contente, modérément, d'ajouter que « cette formule aura peine à trouver droit de cité » ; sagement on ne pense pas « que ce livre soit destiné aux fidèles » ; mais, « par les très nombreux renseignements qu'il contient, c'est aux apologistes et aux professeurs d'Ecriture sainte qu'il rendra service », et l'on nous parle de sa « documentation très complète, très précise. » — En regard de cette appréciation, mettons, non pas la nôtre (nous sommes trop suspects d'incliner peu vers les solutions larges), mais celle de M. Mangenot. M. Mangenot *(Polybiblion* de mars), exposant la théorie de M. Lefranc sur l'erreur dans la Bible et comment M. Lefranc, pour édifier sa théorie, est obligé de dire que l'Encyclique *Providentissimus Deus*, qui affirme l'inerrance de la Bible, n'est pas un document infaillible, ajoute : — « M. Lefranc est donc, d'abord, de ces théologiens qui dénient l'infaillibilité au magistère ordinaire de l'Eglise. De plus, Léon XIII affirme que l'inerrance de la Bible et de l'auteur inspiré fait partie de la foi antique et constante de l'Eglise, solennellement confirmée par le Concile du Vatican. Entre l'affirmation du Pape, même dans un document non infaillible, et celle de M. Lefranc, le théologien et le simple catholique n'ont pas l'ombre d'une hésitation. *Cette question préalable réglée, le livre de M. Lefranc ne mérite plus une seconde d'attention.* » — Sur la documentation de M. Lefranc : « Et c'est avec ce *bagage frelaté* d'exégèse et de science qu'il se pose en réformateur de l'exégèse, de la théologie et de l'enseignement de l'Eglise. » Où est la « documentation très complète, très précise, » dont on nous parlait tout à l'heure ? Plaignons les professeurs d'Ecriture sainte et même les apologistes qui croiront que ce livre leur « rendra service. »

On va dire encore que nous n'aimons point l'apologétique. Que l'on aura tort ! et que l'apologétique est chose excellente ! Mais pourquoi faut-il que si souvent les apologistes viennent nous la gâter et que sous ce pavillon d'apologétique on nous ait fait passer tant de marchandises insipides ou frelatées ? Notre *Revue* prenant un jour (1er mars) à partie les adversaires de l'Apologétique, rappelait que « au XIXe siècle, les livres qui honorent le plus notre littérature religieuse, ceux de Chateaubriand, Lamennais, Lacordaire, Gratry, Freppel, Monsabré, d'Hulst, sont précisément des travaux d'Apologétique » : que voilà une énumération peu heureuse ! et qui est-ce qui va chercher aujourd'hui quelque parcelle de doctrine chrétienne chez Chateaubriand ? et, quand on lit Lacordaire ou Gratry, est-ce la sûreté et la précision doctrinale qu'on leur demande ? Lamennais, sous les deux formes successives (philosophique et sociale) qu'a revêtues son apologétique, a été condamné par l'Eglise. Même l'esprit si solide et si vigoureux de Mgr d'Hulst s'est trouvé un beau jour entraîné au bord de l'erreur par ses préoccupations apologétiques en matière scripturaire, et je n'ai pas à redire ici le détail de son voyage à Rome et de son audience auprès de Léon XIII six mois avant l'Encyclique *Providentissimus Deus*. Quant à Freppel, la partie apologétique de son œuvre est devenue très vite caduque ; et le meilleur de la gloire de Monsabré est dans cette « sereine exposition de la foi catholique » pour laquelle la *Revue* à d'aucuns reproche d'avoir trop de préférences. — Mais n'insistons pas. La *Revue* n'a pas eu la main très heureuse cette fois dans le choix de ses autorités ; elle l'aura plus heureuse un autre jour. Pour aujourd'hui, nous avons voulu seulement dire à nos lecteurs ce qu'ils trouveront dans la *Revue*, et mieux encore, ce qu'ils n'y trouveront pas.

XVI. — Des *Lettres* d'Edmond Rousse *à un ami* (publiées dans *Correspondant* des 10 et 25 nov., 10 déc. 1905, 25 mars, 10 et 25 avril, 10 et 25 mai 1906), retenir au moins celle-ci, datée du 21 nov. 1852, et qui nous montre au vif le rôle de l'argent dans la fondation du Second Empire :

Paris, 21 novembre 1852. — Jamais peuple n'a été plus affairé que le peuple parisien à l'heure qu'il est. Vous ne reconnaîtriez plus Paris : c'est un atelier, une ruche, une fourmilière d'ouvriers et de spéculateurs. Les pavés sautent, les maisons croulent, les rues se percent, les écus dansent, les cortèges galopent, les panaches volent au vent. C'est une fièvre, un incendie, une folie. Le feu est à la Bourse, les agents de change sont sur les dents et passent toutes les nuits. Les portières ont toutes du Lyon ; les cuisinières cachent leurs Orléans dans leurs cabas ; des gens en blouse s'arrachent chaque soir à quatre heures la cote de la Bourse ; on spécule sur des éventualités de promesses d'actions ; on cote dans la coulisse des noms et des choses impossibles : des Ténériffes, des Mouzaïa et autres denrées fabuleuses. Le mouvement industriel de 1835 était une bagatelle... C'est un tourbillon, un vertige, la soif, la grande soif de l'or. Nous sommes aux beaux jours de Law ; la rue Quincampoix est partout et le Mississipi coule tout le long du boulevard entre deux haies de filous et de niais. On cite des fortunes royales faites depuis six mois. Un M. Mirès, autrefois entrepreneur de diffamation périodique, a réalisé 5 millions et vient d'en dépenser deux à l'achat du *Constitutionnel*. Et là-haut, tout en haut, l'entourage, les aides de camp, les petits cousins ; il paraît que c'est une curée. Les cadeaux de 200.000 francs ne coûtent rien. L'empereur *(sic)* [1] donne ceci à un tel, cela à tel autre ; il dote la fille d'un troisième ; et chacun de lui demander. Mais où diable prennent-ils tout cet argent-là ? Voilà où nous en sommes, mon vieil ami, et ce que nous appelons *moraliser le pays*.

[1] Cette lettre est du 21 novembre, par conséquent une dizaine de jours avant le rétablissement de l'Empire. Mais le langage usuel devançait le protocole et l'*Officiel*.

Et dans ce trait final, dans cette flèche du Parthe, vous avez toute la moralité de cette lettre, toute l'immoralité fondamentale du Second Empire.

XVII. — *Etudes franciscaines* de février 1906, le P. René nous raconte un épisode de l'histoire du B. Jean de Parme (né en 1208, élu maître général de l'Ordre de Saint-François en 1247), accusé ensuite d'hérésie et de joachimisme par des religieux froissés de son zèle à rétablir la discipline déjà relâchée, obligé de se démettre de sa charge).

C'est sous son généralat qu'Innocent IV, après de longs débats et vaincu par les menées du farouche Guillaume de Saint-Amour (qui avait juré à l'Université de Paris la perte des Prêcheurs), rend la Bulle *Etsi animarum* (21 nov. 1254) qui réprouve et supprime les privilèges accordés aux deux Ordres par ses deux prédécesseurs Grégoire IX et Honorius III, interdisant aux religieux (Dominicains et Franciscains) de recevoir les fidèles dans leurs églises les jours de dimanches et de fêtes; de plus, défense de les entendre en confession sans la permission de leurs propres curés; défense de prêcher dans les églises conventuelles avant la messe solennelle de la paroisse, etc.

Notez qu'Innocent IV avait été le confident intime de saint François d'Assise; qu'il était l'ami dévoué du B. Jean de Parme; qu'il aimait tout l'Ordre franciscain d'un amour de prédilection; que c'est parmi les Franciscains qu'il choisissait son chapelain et son confesseur. — Mais les passions étaient surexcitées : il crut devoir faire un sacrifice au bien de la paix. — Fra Salimbene (franciscain) ajoute malicieusement, dans sa Chronique, que le pape n'aimait pas les Dominicains et que c'est eux qu'il voulait atteindre; que, une fois porté le coup général contre les deux Ordres, il avait dessein de rendre aux Franciscains seuls leurs anciens privilèges. Mais la Providence en disposa autrement : deux semaines après la promulgation de sa Bulle, Innocent IV meurt (7 déc. 1254); et son successeur Alexandre IV (Réginald d'Ostie), élu le 21 décembre suivant, publie dès le lendemain 22 la Bulle *Nec insolitum* qui déclare de nulle valeur la Constitution *Etsi animarum* [1].

[1] Dans la Bulle *Etsi animarum*, Innocent IV représente le curé comme un passereau solitaire, sans consolation : *Et sacerdos in domo Domini, quasi passer unicus in ædificio remanens derelictus, suorum parochianorum solacio et consuetis oblationibus defraudatur.* — La Bulle débutait par les témoignages de la plus vive sollicitude pour la perfection des religieux, perfection si éclatante et par là-même si délicate qu'elle ne peut sans offusquer les yeux supporter la plus fine poussière... Cette fine poussière, c'est la confession des fidèles sans l'autorisation du curé, c'est la célébration solennelle des offices, de la messe surtout, c'est la prédication au peuple les dimanches et fêtes, — toutes choses qui font le désert à l'église paroissiale... Et, si le curé reste comme un passereau solitaire, en revanche, ses paroissiens, les mourants surtout, ne sont que trop circonvenus, trop consolés; au besoin on les aide à faire leur testament : — poussière bien fine assurément, et qui passerait peut-être inaperçue si elle ne se changeait souvent en poussière d'or.

XVIII. — *Revue chrétienne* (protestante), mai 1906, *Un grand directeur de conscience*, par Marie Dutoit : ce *grand directeur*, c'est Monseigneur d'Hulst, et Marie Dutoit est tombée sous le charme des lettres qu'a publiées l'an dernier le P. Baudrillart. Elle aime un directeur qui, comme Mgr d'Hulst, prétend simplement « partager son pain avec son enfant affamée, » qui lui aide « à se reconnaître, à trouver son chemin dans les carrefours, » qui est « l'ami de l'époux, » qui, plus simplement encore, ne se dit que chargé de répéter ce que l'on sait bien (« car on a besoin d'entendre d'autrui les vérités qu'on sait le mieux, surtout quand cet autrui a quelques titres pour vous parler au nom de Dieu »); elle aime une « direction qui n'est pas un oracle rendu du haut d'un trépied, » mais qui « est une *collaboration* » (tout ce qui vient d'être mis entre guillemets est de Mgr d'Hulst) : — seulement elle a tort de croire que ce soit là une innovation et d'ajouter, du fond de son âme huguenote : — « Que nous voilà loin, n'est-ce pas? de l'ancien type de la direction spirituelle, définie comme la substitution d'une volonté à une autre volonté ! L'âme catholique et l'âme protestante semblent avoir fusionné dans cette conception nouvelle d'une relation ancienne comme les besoins constitutifs de l'être. »

XIX. — *Pastor Bonus* (Trèves, mai 1906), art. du P. Voncken *(Zur Loreto-Frage)*, qui prend à partie MM. de Feis et Boudinhon et relève quelques-unes des erreurs et légéretés qu'ils ont commises dans leurs travaux sur Lorette.

Revue Thomiste, nov.-déc. 1904, sept.-oct. 1905, deux art. (à suivre) de dom Renaudin sur *la mission de Corédemptrice et la définibilité de l'Assomption;* — sept.-oct. 1905, art. (décisif) du P. Pègues sur la grande question soulevée par M. Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme? :* — « D'un mot, conclut le P. Pègues, la Révélation est premièrement affaire de doctrine; et ce n'est que parce qu'elle est une doctrine qu'elle est, conséquemment, affaire de pratique; » — mars-avril 1906, *Quelle question le Concile de Trente a entendu trancher touchant l'institution des sacrements par le Christ?* par M. de Baets (prof. à Louvain) : c'est-à-dire le Christ a-t-il institué tous les sacrements *de telle manière* et *par une telle expression de sa volonté*, que tous aient eu, avant le jour où il cessa d'exercer visiblement son autorité, une existence constituée dans l'Eglise; ou bien a-t-il seulement décrété que les chefs de l'Eglise institueraient, quand l'opportunité s'en ferait voir, les sacrements qui n'existaient pas encore? — M. de Baets établit que les théologiens

modernes font dire au Concile plus qu'il n'a voulu dire, et qu'il n'a pas voulu définir l'institution *immédiate* par le Christ; et il en donne des preuves tirées des actes mêmes du Concile et des théologiens du Concile. Je citerai ici le témoignage de Ravesteyn (théologien de Louvain au Concile) qui publia en 1570 une *Apologia decretorum Concilii Tridentini* contre les hérétiques du temps, notamment contre Kemnitz : il y dit expressément que *Patres Synodi... decreverunt quod omnia Legis novæ Sacramenta instituta quidem sunt a Jesu Christo,* NON AUTEM QUOD OMNIA SINT IMMEDIATE A CHRISTO INSTITUTA *ut cavillatur Kemnitius* :

« Atqui non solum ea verissime dicuntur a Christo instituta, quæ Christus ipse immediate et per seipsum instituit, *sed etiam ea quæ dictante Spiritu ejus et ejus authoritate per Apostolos instituta* sunt et in Ecclesia ordinata. — Quanquam (et ceci est l'opinion de Ravesteyn, mais qui d'après lui n'a pas été définie à Trente) de iis sacramentis quæ Spiritu Christi dictante et præscribente, Apostoli Ecclesiæ tradiderunt, *multo rectius et verius* dicatur quod a Christi Spiritu instituta sunt, et per apostolorum ministerium Ecclesiæ promulgata, UT AUTHORITAS INSTITUTIONIS *ad Christum Christique Spiritum solum referatur*, promulgationis vero institutionis Christi ministerium ad Apostolos pertineat. » — Et plus loin, à propos du Canon touchant l'institution de l'extrême-onction : « Præsentis canonis veritas quod ad primum hoc membrum attinet *(... a Christo Domino nostro institutum et a beato Jacobo Apostolo promulgatum)*, IMMOTA CONSISTIT, SIVE CHRISTUS PER SEMETIPSUM, SIVE PER APOSTOLOS SUOS, dictante Spiritu Sancto, intelligatur Sacramenta novæ Legis instituisse. »

Université catholique (Lyon, 15 mai), M. André, prêtre de Saint-Sulpice et supérieur du Séminaire universitaire, l'un de ceux qui chez nous connaissent le mieux les choses d'Amérique et y apportent la pénétration la plus avertie, commence un travail qui, dès ce premier article, est d'un intérêt palpitant : *Une page d'histoire sur les Associations cultuelles, ou un demi-siècle de troubles religieux dans l'Eglise des Etats-Unis par le fait des assemblées laïques des trustees* [1]. — Même n°, article (d'une psychologie si fine et si profonde qu'il nous a presque convaincu, encore que nous ayons émis ici un avis différent) de M. le chanoine Valentin (de l'Université catholique de Toulouse) sur *le dénouement de l'*ISOLÉE : — « Ce livre, sans ce dénouement terrible, ne produirait pas l'effet nécessaire. Voilà pourquoi nous aimons tout de l'*Isolée* de M. Bazin, tout, jusqu'au coup de couteau qui démasque Prayou, révèle Pascale, et nous montre à tous ce que nous avons le devoir de craindre et de prévenir. »

Revue augustinienne, 15 avril : superbe article du P. Protin sur *Jésus-Christ crucifié dans la théologie de saint Paul*, « le Christ crucifié, dit Harnack, centre, plus encore, source unique et principe dominant de sa théologie. » — Le P. Protin rappelle, avec le P. Rose, que les expressions de saint Paul, Col. I, 15 : *Qui est imago Dei invisibilis*, II Cor. IV, 4 : *Qui est imago Dei*, Heb. I, 3 : *Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus*, équivalent à la formule *Philip.*, II, 6 : *Qui cum in forma Dei esset* : le Christ en effet est « l'image de Dieu, » en tant qu'il possède « la forme de Dieu, » la nature divine. Et le P. Protin notant que le P. Rose fait hommage de ces conclusions à MM. Abbott et Labourt, ajoute (malicieusement, mais si judicieusement !) que « c'est oublier peut-être un peu trop facilement que les Pères d'abord et bien des commentateurs avaient établi ces rapprochements. »

Même n°, à propos du *Camelum per foramen acus*, on cite un texte de saint Cyrille (lib. XVI *adv. Julianum impium)* qui interprète *camelus* d'un câble de navire et qui n'est pas tendre pour ceux qui interprètent d'un chameau : — « Foramen acus et camelus : *non animal*, ut opinatur Julianus impius et omnino insipiens et idiota, sed potius rudens crassus, qui in omni navi. Ita enim mos est nominandi iis qui docti sunt res nautarum. »

C'est au nom de l'Ecriture sainte aussi qu'un Anglais, M. Tarver *(Tineteenth Century* de janvier 1906) vient de mettre sur le dos des chrétiens l'incendie de Rome sous Néron. La plupart des historiens avaient imputé l'affaire à Néron lui-même; M. Tarver accuse les chrétiens. Il veut bien cependant ne pas inculper toute la communauté chrétienne et prononce que l'extrême-gauche du christianisme prit seule part au crime, et seule alluma l'incendie. Là-dessus, pas de doute : il y a trois preuves : 1° le texte de Tacite; — 2° le texte de saint Paul qui, dans son épître aux Romains, leur rappelle dans les termes les plus pressants l'obéissance à l'autorité : « Qu'était-il besoin, s'écrie M. Tarver, de faire aux chrétiens pareille recommandation, si on ne les avait crus capables de révolte ? » Et vous ne vous sauriez douter de l'importance que M. Tarver attache à cet argument; — 3° l'Apocalypse : vous vous rappelez avec quelle joie féroce on y prophétise la ruine imminente de Babylone : comment voulez-vous que de pareilles fulgurations n'aient pas tourné les têtes aux chrétiens extrêmes ? Certainement ce sont eux qui ont brûlé Rome, ne fût-ce que pour le mérite de collaborer à l'accomplissement d'une prophétie. Et voilà une question résolue. La police cherchait les coupables depuis juillet 64 : que n'a-t-elle ouvert plus tôt les Ecritures saintes de ces chiens de chrétiens ?

Une bévue presque aussi stupéfiante a été commise par M. Luchaire dans son *Innocent III, Rome et l'Italie*, publié en 1904 (Paris, Hachette). Elle nous est signalée par le *Bulletin* de Toulouse (février 1906). C'est à propos d'une lettre d'Innocent III à l'évêque de Tibériade (1201), relative aux mariages des musulmans convertis :

[1] Vient d'être publié en brochure séparée, gr. in 8 de 60 p., 0 f. 75, Lyon, Vitte. C'est un chapitre d'histoire qu'il faut que lisent tous ceux qui auront affaire aux associations cultuelles.

« Ces païens, ces musulmans, écrit M. Luchaire, mariés avant leur conversion, peuvent, selon la loi de leur pays, avoir épousé plusieurs femmes. Alors, la polygamie de ces nouveaux chrétiens serait donc autorisée? — Ici, l'oracle est mis à une rude épreuve, et son embarras est visible (ne pas attribuer à ce mot d'*oracle* l'emphase ironique que la phrase de M. Luchaire, détachée du contexte, semblerait y mettre : c'est le nom sous lequel, au XIIe siècle, est toujours désigné le tribunal pontifical, *oraculum*, dans les consultations adressées au Saint-Siège ; et c'est un nom que la langue juridique du moyen âge a emprunté au droit romain, où les décisions du prince étaient dénommées *oracula*). — Innocent reconnaît que la polygamie est difficilement conciliable avec la foi chrétienne, et il développe les arguments favorables à la monogamie : « Quand Dieu a créé la femme, il n'a fait qu'une seule femme, tirée d'une seule côte du premier homme, etc... » — Seulement le pape invoque aussi l'exemple des patriarches qui étaient polygames... : « Il paraît donc, conclut-il, que les païens peuvent, suivant leurs propres rites, contracter avec plusieurs femmes des mariages légaux, et qu'après leur conversion à la religion du Christ, il leur est permis, à l'exemple des patriarches, de conserver leurs femmes légitimes.»

Ici s'arrête M. Luchaire. Il est édifié : le pape a autorisé la polygamie. Le *Bulletin* de Toulouse a vérifié la citation. C'est à n'en pas croire ses yeux : M. Luchaire a pris l'objection pour la solution. Conformément aux usages de l'Ecole, le pape commence par poser la difficulté : la polygamie des patriarches; il écrit : *Videtur quod, il semble que* les musulmans convertis puissent conserver plusieurs femmes. Mais, aussitôt après, on lit : *Verum absonum hoc videtur et inimicum Fidei christianæ*. Il rappelle la doctrine chrétienne sur le mariage, et conclut :

Sine dubitatione qualibet protestamur quod nulli unquam licuit plures insimul uxores habere, nisi cui divina fuit revelatione concessum... Sic ergo uxore dimissa, duci alia de jure non potest. Fortius etiam ipsa retenta. Per quod evidenter apparet pluralitatem in utroque sexu, cum non ad imparia judicentur, circa matrimonium reprobandam.

M. Luchaire est professeur d'histoire à la Sorbonne. Il est membre de l'Institut. Que dites-vous de sa méprise? Allez-vous le taxer de mauvaise foi? Je ne crois pas qu'il faille aller si vite en besogne. Ce serait le juger précipitamment, comme il a fait lui-même Innocent III. Il est un de nos premiers érudits, très consciencieux, d'une modestie réelle et charmante. Sans être des nôtres, je ne pense pas qu'il consentît jamais à nous faire une injustice voulue. Alors, pourquoi a-t-il tronqué son texte? Il n'a probablement pas voulu le tronquer ; seulement il ne l'a pas lu jusqu'au bout. Quand il est tombé sur ce *videtur quod*, sur ce pape qui avait l'air d'autoriser la polygamie, il a été tout fier de sa trouvaille (et pour ce qui est d'être une trouvaille rare, incontestablement c'était une trouvaille rare) ; et, dans son enthousiasme de chercheur fortuné, il n'a pas poussé ce jour-là plus avant sa lecture. Et la légende de « l'oracle embarrassé » est entrée dans la grande histoire, dans l'histoire telle qu'on la fabrique à la Sorbonne et à l'Institut de France. La critique historique a de ces aventures.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Synopsis theologiæ moralis, auct. Ad. Tanquerey. — Tome II. — Un vol. in-8 de 730 pages. — Paris, Letouzey.

Nous voici enfin en possession de la « Morale » complète de M. Tanquerey, en attendant l'édition B définitive, annoncée, où la distribution générale des matières correspondra à l'ordre classique en trois tomes. Tome I : *Morale fondamentale, Vertus, Préceptes ;* Tome II : *Justice, Etats particuliers ;* Tome III : *Sacrements.* Le volume qu'on nous offre aujourd'hui *(Tomus II)* sera donc désormais le Tome I.

Une partie de ce volume avait paru déjà en publication à part : c'est la première moitié, où se trouve développée la théologie morale fondamentale. Nous l'avons présentée à nos lecteurs. Rien à en dire de nouveau, sinon que l'auteur est à féliciter d'y avoir ajouté, en tête, une bonne introduction théorique et historique à la théologie morale. Disons aussi qu'il a quelque peu augmenté son premier texte en le modifiant, parfois très heureusement (thèses *de fine ultimo* par exemple), sans parler de certains perfectionnements de détail dans la rédaction, qui prouvent avec quel soin minutieux il veille à l'amélioration de son travail.

Outre la morale fondamentale, déjà publiée, ce tome nouveau et dernier comprend les traités suivants : *De virtutibus theologicis, De virtute religionis, De virtutibus moralibus,* avec un Appendice *De præceptis Dei et Ecclesiæ.* Ces titres, au premier abord, peuvent faire illusion. On est surpris de voir la *Religion* mise en dehors des *Vertus morales,* la *Justice* ne figurer point parmi les *Vertus cardinales,* le *Décalogue* réduit aux dimensions exiguës d'un simple *Appendice.* L'illusion n'est qu'à la surface. C'est par besoin didactique d'enseignement que l'on a adopté cet « ordre des matières, » qui au fond, chez un auteur aussi averti et scrupuleux que M. Tanquerey, n'entraîne jamais aucun désordre dans les idées. Ce n'est pas nous qui le blâmerons de la hardiesse et nouveauté de ses classements. Nous pensons même qu'il reste beaucoup encore à remanier dans le vieux cadre de nos théologies morales. Le *Décalogue* en particulier tend de plus en plus à disparaître comme Traité à part. C'est justice. L'enseignement de la morale deviendra plus clair à mesure qu'on le répartira sur un plan moins touffu, moins sujet à répétitions et à confusions de matières, plus scientifique enfin et plus logique. M. Tanquerey aura sa bonne part de mérite dans cette réforme de « distribution » déjà fortement accentuée chez Lehmkuhl et autres récents auteurs de bons livres de morale.

Un petit desideratum, en passant, qui n'est pas une critique. La *prudence* est la clef de voûte de toute la morale pratique, de toute la casuistique. Comment se fait-il qu'on ne constate nulle part, chez nos moralistes, le souci de donner à l'étude de cette vertu, *absolument fondamentale,* une ampleur et une profondeur proportionnées au rôle si délicat, si universel, qu'elle joue dans tous les détails de notre vie humaine ? Nous ne saurions faire un reproche à M. Tanquerey d'avoir suivi le courant. Il a l'esprit assez ouvert pour nous comprendre, et la main assez hardie pour tenter plus tard, avec son habituel succès, l'innovation que nous nous permettons de lui suggérer.

Revenons maintenant à l'ensemble de son œuvre, désormais complète. Nous n'avons rien à retrancher, bien entendu, des éloges que nous avons adressés en détail à ses différentes parties au moment de leur publication. Voilà un tout qui se présente et se tient très bien ; un tout dont on donnerait, semble-t-il, la caractéristique exacte en disant que c'est là, pour les élèves,

et pour le prêtre du ministère, un manuel excellent, plutôt qu'une œuvre de science, à racines profondes, à l'usage des maîtres et controversistes de profession. Nous disons « plutôt »; c'est un simple comparatif d'infériorité relative, rien de plus. Dieu nous garde de donner à penser que ces trois volumes n'offrent pas au lecteur attentif tout ce que comporte de doctrine spéculative et de théorie approfondie l'enseignement ordinaire et très suffisant de la théologie morale, tel qu'on le trouve chez les auteurs de manuels contemporains les plus sûrs et les mieux « cotés. » Nous croyons même celui-ci, sous ce rapport, supérieur à beaucoup d'autres, très répandus dans nos séminaires de France. Nous voulons dire que M. Tanquerey a eu cette préoccupation dominante de moderniser, de classer plus clairement, de compléter aussi, de vulgariser enfin, de la façon la plus appropriée au temps présent, l'enseignement pratique de la morale, et que par là-même l'analyse profonde purement rationnelle et métaphysique y occupe une moins large place que ne le souhaiteraient peut-être les pointilleux dévots de la dialectique de raisonnement pur.

Encore une fois, il y aurait injustice à faire là-dessus un reproche à l'auteur. Vu la nature et le but, avant tout pratique et manuel, de son œuvre, il y a mis ce qu'il devait y mettre : il a eu raison de ne point s'embarrasser en des hors-d'œuvre d'utilité contestable. Au surplus, le complément des références bibliographiques est assez abondant pour donner, au besoin, satisfaction aux chercheurs les plus exigeants.

Il est tard pour prédire au livre de M. Tanquerey le bon succès qui l'a déjà accueilli dans l'opinion publique. Souhaitons-lui de le conserver longtemps comme il le mérite. Fortune rare par ce temps de concurrence à jet continu !

Des Grâces d'Oraison. *Traité de théologie mystique*, par le P. Poulain. — Cinquième édition, revue et augmentée. — Un vol. in-8 de XVI-600 p., 7 fr. 50. — Paris, Retaux.

Cette cinquième édition n'est plus, comme les autres, une simple réédition, revue : c'est un ouvrage nouveau. On s'en aperçoit au premier coup d'œil, car l'étendue elle-même du livre est doublée. Le P. Poulain a tout remanié. Il a ajouté beaucoup de traits historiques; il a cité de nouveaux documents, pour mettre mieux en lumière et soustraire à la contradiction certaines idées importantes. Il a insisté longuement sur les dangers des révélations, sur les règles de conduite et le discernement des esprits, sur le quiétisme, dont certaines manifestations mitigées ou hypocrites ont causé en ces derniers temps de grands ravages en quelques communautés religieuses. Cinq chapitres entièrement nouveaux sur les épreuves envoyées aux contemplatifs, sur la rareté ou la fréquence des états mystiques, sur la terminologie, sur les méthodes scientifiques en mystique descriptive, sur la discussion de quelques questions théoriques (les questions de la lévitation naturelle, des stigmates naturels, de l'extase naturelle ; différence entre la vision des mystiques et la vision béatifique ; etc.).

Qu'un ouvrage de ce genre ait atteint en trois ans cinq éditions, c'est un beau succès. On peut même dire que c'est un succès unique. Le P. Poulain a été lu, étudié non pas seulement dans les milieux théologiques, mais chez nos ennemis aussi, chez les tenants de la science séparée. La mystique est à la mode aujourd'hui. Le temps est loin où la science officielle écartait dédaigneusement et reléguait dans le domaine de l'imagination et de la légende tous les phénomènes dits mystiques. On les étudie maintenant, et avec acharnement, dans les revues spéciales et dans les cours publics de nos Universités laïques ; on les étudie, non point toujours avec l'impartialité que l'on apporte à l'étude des autres faits, et trop souvent avec des préjugés tenaces, avec le secret espoir de les « démasquer », de les dépouiller de tout caractère divin, de l'auréole surnaturelle dont ils brillent à nos yeux. Mais enfin on les étudie ; et tout vaut mieux pour nous que le silence et la négation systématique.

Ce qui a valu au P. Poulain un tel succès, c'est son extraordinaire clarté ; et cette clarté lui vient de ce qu'il a appliqué à ces difficiles matières la méthode scientifique la plus rigoureuse. Il a partagé sa vie entre l'étude des mathématiques supérieures et l'étude des phénomènes mystiques ; et c'est d'ailleurs une constatation que l'on a pu faire souvent chez les grands mathématiciens (tels Cauchy et Ampère), que leur goût très vif pour la mystique. Plus l'on pénètre avant dans les arcanes de la science, plus impérieux se fait le pressentiment des forces mystérieuses qui échappent à nos investigations. On trouve dans ce livre du P. Poulain le fruit de trente ans d'étude et d'expérience. Il est, en mystique, réaliste, comme saint Thomas. Il déclare très nettement se rattacher à l'école *descriptive*. Il étudie les phénomènes dûment constatés, les explique, les coordonne, les oppose, discerne l'action de Dieu et l'action du démon, n'avance rien qui ne soit appuyé de faits authentiques.

Surtout il précise la terminologie ; et c'est là, à notre avis, le mérite capital de son travail et sa principale nouveauté. Ce qui a souvent contribué à rebuter les commençants dans l'étude de ces questions, c'est l'imprécision du vocabulaire, l'application du même terme à des états mystiques différents, ou, écueil opposé, la multiplicité de distinctions qui n'étaient que des distinctions de raison. Nombre d'écrivains mystiques sont tombés, sur ce point, dans le même errement que leurs confrères de la théologie morale et se sont répétés les uns les autres sans prendre assez la peine de vérifier et de préciser les textes et les faits allégués. Le P. Poulain porte la lumière en tout ceci ; et son livre, à ce point de vue, réalise un progrès énorme dans l'étude de la mystique. Son succès ne sera pas d'un jour ; il marque une étape, et restera.

Mais, en attendant, nous souhaitons vivement de le voir aux mains de tous nos confrères. Il est le manuel par excellence. A ceux qui peut-être ne professent qu'un goût insuffisant pour ces questions, il révèlera les trésors insoupçonnés de la miséricorde divine et les merveilles toujours si raisonnables et si simples de Dieu en ses saints. A ceux au contraire qui en pratique seraient plus crédules qu'il ne faut à l'endroit de ces sortes de choses et trop portés à admettre à l'aveugle la réalité de communications extraordinaires, il sera le plus efficace des antidotes, soit parce qu'il appuie énergiquement sur les illusions des révélations, soit parce qu'il montre toujours, à la base des opérations divines, l'abnégation et l'amour de la croix, chose pour laquelle les esprits exaltés et agités ont généralement peu d'attrait.

Le P. Poulain a donné un tirage à part des chapitres II et XV de son livre sous ce titre : *L'Oraison de simplicité : la Première Nuit de saint Jean de la Croix*, in-18 de 105 p., 0 fr. 80, à l'usage des « personnes qui, pour une raison ou pour une autre, ne veulent pas étudier la mystique, mais qui trouvent trop incomplets la plupart des traités sur l'Oraison ordinaire. »

Les métiers possibles du prêtre de demain, par L. Ballu. — Un vol. in-12 de XI-108 pages, 1 fr. — Paris, Téqui.

Il n'est pas du tout démontré que le clergé soit, pour bien longtemps encore, dispensé de *gagner sa vie* par lui-même. Au train où vont les choses, qui peut dire ce que sera la condition temporelle du prêtre dans la société française de demain ? En tout cas, à supposer que cette hypothèse ne se réalise pas tout de suite, ni dans toute sa rigueur, elle vaut assurément la peine d'être considérée bien en face, pour l'éventualité possible des suprêmes sacrifices.

Le livre de M. Ballu peut rendre bon service en

fixant un peu, sur ce point-là, les idées, au double point de vue de la théorie des principes et de la pratique des faits. Il rappelle ce que tout le monde sait, d'ailleurs, qu'il n'y a point d'incompatibilité entre le travail manuel et professionnel — disons : le travail temporel lucratif — et le ministère spirituel des âmes. Il cherche ensuite parmi les « métiers possibles » ceux qui paraissent devoir s'accommoder le mieux avec la dignité du caractère sacerdotal et le courant de ses préoccupations apostoliques ordinaires, tout en lui procurant des ressources suffisantes. La liste des métiers proposés est loin d'être complète. En dehors de ceux qui sont ici indiqués, manuels et intellectuels, il en est d'autres « très possibles » que l'ingéniosité de nos prêtres saurait au besoin découvrir. En revanche, si l'auteur recommande avec raison la culture agricole au curé, nous goûtons moins la proposition qu'il lui fait de devenir le « pâtissier » de la paroisse.

Tout cela est affaire de circonstances et de tempérament ; affaire aussi d'autorisations supérieures ecclésiastiques, ne l'oublions pas. L'idée est dans l'air. Point d'inconvénient à la mûrir, à la condition toutefois d'apporter à ce genre d'étude et surtout aux conclusions pratiques une forte dose de prudence et de dignité personnelle. L'avenir seul, encore très problématique, nous dira dans quelle mesure le sacerdoce catholique pourra, sans compromettre les intérêts dont il a la charge, entrer dans la voie « ouvrière » où d'aucuns pensent qu'il retrouverait finalement plus d'estime publique qu'il n'aurait à perdre de révérence et de respect.

L'Ecole d'aujourd'hui, par Georges Goyau. — Deuxième série. Un vol. in-12 de XXVI-428 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

La mentalité laïque et l'école, par L. Lescœur, avec préface de M. Keller. — Un vol. in-12 de XIV-364 p., 3 fr. 50. — Paris, Téqui.

Le grand levier, *ou de la presse et de son influence politique et sociale à notre époque,* par Paul Soleilhac, avec préface de M. Edouard Drumont. — In-12 de VIII-114 p., 1 fr. 25. — Paris, H. Gautier.

I. — L'école d'aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'école sans Dieu, c'est déjà l'école sans patrie ; et le mal que M. Goyau dénonce dans cette *deuxième série* d'études, c'est « l'attitude équivoque, embarrassée, fallacieuse des revues pédagogiques et d'un certain nombre d'instituteurs à l'endroit de l'idée de patrie. »

Comme tout s'enchaîne dans les perversions successives du cœur humain ! C'est au nom de l'unité nationale que l'on a prétendu frapper l'enseignement chrétien ; et, disparu Jésus-Christ lien des âmes et ciment unique de toute unité solide, voilà que se dissout l'idée de patrie elle-même, et que des professeurs qui sont parmi les plus qualifiés de l'enseignement supérieur nous expliquent sans émotion ni timidité que l'instituteur laïque doit avoir le droit de « se taire sur la patrie, s'il n'a pas de conviction ni d'amour qui lui inspire d'en parler. » (G. Lanson, *Revue Bleue,* 16 sept. 1905).

Cette guerre déclarée en France à l'idée de patrie est un des épisodes de la campagne ourdie depuis un siècle par la franc-maçonnerie contre les nations catholiques. C'est au nom déjà de l'humanitarisme que la maçonnerie a essayé de nous endormir dans les années qui ont précédé 1870 ; et M. Goyau a raconté les péripéties de cette propagande dans son précédent livre *L'idée de Patrie et l'Humanitarisme.* Le mal, alors, ne sévissait que sur les classes dirigeantes. Aujourd'hui il tend à se généraliser et envahit l'école primaire elle-même. On en étudiera les manifestations diverses et multiples dans cette *deuxième série* de *L'Ecole d'aujourd'hui.* On sait avec quelle conscience, quelle exactitude minutieuse et complète M. Goyau se documente : il a tout lu et tout retenu et nous expose les idées et les faits avec une sérénité, une objectivité qui est la meilleure des éloquences et fait passer en nous le frisson du péril.

II. — M. Goyau a fait la monographie de l'antipatriotisme à l'école ; le P. Lescœur s'en prend à l'ensemble des idées qui se cachent sous ce mot de laïcité. On a commencé par nier Dieu ; et, après Dieu, on en est arrivé vite à nier la patrie, le devoir militaire, la famille, l'âme, la morale, l'au-delà, l'*inconnaissable* même de Taine et de Herbert Spencer, « le dernier déguisement qu'ait pris l'idée de Dieu. »

Sur tout cela, le P. Lescœur extrait, des revues et manuels pédagogiques, des citations effrayantes qui feront toucher du doigt, même aux plus aveugles, ce que sera l'enseignement monopolisé par l'Etat et ce que masque la phrase monumentale où M. Fallières, dans son message d'avènement à la Présidence, nous parle de ce « monde du travail que l'enseignement de nos écoles a délivré des servitudes de l'ignorance. »

III. — Ce qu'est l'école pour l'enfance, la presse l'est pour les générations adultes. Elle est « le grand levier ; » et M. Soleilhac, directeur de l'*Express de Lyon,* nous expose, dans une fort bonne brochure de propagande, comment la secte est arrivée à organiser méthodiquement l'infection par les journaux, enserrant progressivement la France dans un immense réseau d'organes à sa dévotion, tandis que les hommes d'ordre, pour des raisons diverses, s'immobilisaient dans l'inaction ou la timidité que l'on sait. Il est difficile, aujourd'hui, de regagner le terrain perdu ; mais ce n'est pas impossible, grâce à Dieu ; et, sur maint point du territoire, surtout dans les milieux urbains, la presse honnête a déjà reconquis de solides positions. Et les conseils pratiques que M. Soleilhac ajoute à son exposé ne doivent être perdus pour personne.

En épigraphe, ce mot du juif Crémieux à ses coreligionnaires :

« Considérez les honneurs comme rien, les places comme rien, la popularité comme rien, l'argent comme rien. Avec la presse, vous aurez le reste, tout le reste. »

Histoire de la Théologie positive *du Concile de Trente au Concile du Vatican,* par J. Turmel. — Un vol. in-8 de XVI-440 p., 6 fr. — Paris, Beauchesne.

Ce volume fait suite à l'*Histoire de la Théologie positive depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente,* que M. Turmel nous donna voici trois ans et qui inaugura la nouvelle *Bibliothèque de Théologie historique.* Nous en avons dit l'esprit.

Ce nouveau volume ne remplit que partiellement le programme tracé par son titre. La matière en effet était trop étendue ; et M. Turmel a dû ajourner cette fois l'étude des mystères, des sacrements et de la grâce, pour laisser à l'Eglise la place qui lui était strictement nécessaire.

En un *livre premier,* il traite de la *Règle de foi* (traditions non écrites, sainte Ecriture, autorité vivante et enseignante, infaillibilité de l'autorité enseignante, objet de l'infaillibilité) et de *l'Eglise* (ses membres, ses notes) ; — en un *livre second,* de la *Papauté,* son origine divine, ses attributions.

On ne cherchera pas ici la pensée de M. Turmel. On serait déçu. On ne l'y trouvera pas. M. Turmel fait l'office de rapporteur. Quelques-uns des grands controversistes des quatre derniers siècles défilent sous nos yeux, Melchior Cano, Bellarmin, les Ballerini, Schelstrate, Baronius, Bossuet, Zaccaria, Bianchi, Febronius et l'*Antifebronius,* etc. M. Turmel expose leurs vues, leur argumentation ; il y met beaucoup de verve, de vie, d'éclat : jamais la *Defensio declara-*

tionis de Bossuet ne nous avait paru aussi éloquente. — Mais M. Turmel ne conclut pas. On dirait parfois d'un résumé d'élève. En sorte que l'on se demande à qui son livre sera vraiment nécessaire. Les professeurs de théologie ne se dispenseront jamais de recourir aux sources, aux textes eux-mêmes de Bellarmin et de Bossuet, et je pense qu'ils les comprendront assez, sans qu'ils aient besoin de feuilleter la glose de M. Turmel. Et, pour ce qui est des élèves, peut-être ce défilé d'opinions contradictoires, exposées à la suite les unes des autres et sans critique ni contrepoids, pourrait n'être point inoffensif.

Ajoutez que les références ne sont point toujours suffisantes. Il faut pourtant qu'on puisse les vérifier. Page 320 par exemple, M. Turmel cite le *Theologiæ dogmaticæ compendium* de Hurter : il faudrait dire de quelle édition il s'agit. Car il attribue à Hurter l'opinion qui se tire de la difficulté Honorius en disant que la sentence du VI^e^ concile qui a condamné Honorius comme hérétique, « n'ayant pas été confirmée par le Saint-Siège, au moins dans les termes mêmes où elle fut prononcée, n'est pas l'acte d'un concile œcuménique, » donc « n'est pas infaillible » : — c'est résumer un peu trop brièvement la pensée de Hurter qui (7^e^ édition, t. I, p. 461-466), opine que 1° Honorius n'a pas porté de définition *ex cathedra*, 2° que ses lettres ne renferment pas d'erreur contre la foi, 3° que la sentence du VI^e^ concile a été portée non contre une erreur qu'aurait enseignée Honorius, mais contre la ligne de conduite que le pontife avait tracée, et qui fut en effet fort inopportune, et contribua pour une grande part au développement du monothélisme : il est *possible*, ajoute Hurter, que les Pères du concile aient voulu dire autre chose *(etiamsi forte patres concilii aliud intenderint)*, mais c'est en ce sens seulement que leur anathème est authentique, parce que c'est en ce sens seulement qu'il a été confirmé par Rome (il est question, pour Hurter, non point de l'infaillibilité du décret en cause, comme semble croire M. Turmel, mais seulement de son authenticité ou autorité judiciaire, autorité judiciaire qu'il ne pouvait, en toute hypothèse, tenir que de l'agrément de Rome, en vertu de l'axiome fondamental rappelé un peu plus tard par Adrien II au VIII^e^ concile œcuménique : *Romanum Pontificem de omnium ecclesiarum præsulibus judicasse legimus, de eo vero quemquam judicasse non legimus.* Pourquoi Rome autorisa-t-elle tant de rigueur contre Honorius qui était probablement innocent? Sans doute pour faire une concession à la mauvaise humeur des Grecs et apaiser les menaces de schisme, dit le cardinal Pitra cité par Hurter).

M. Turmel pousse la réserve jusqu'à ne rien dire des controverses qui ont surgi dans l'Eglise depuis le Concile du Vatican. Et il s'en explique assez vaguement dans sa préface :

« ... Les vastes recherches auxquelles, depuis vingt-cinq ans, historiens, théologiens et exégètes se livrent avec une ardeur toujours croissante, ont fait sentir leur influence sur le traité de l'Eglise comme sur les autres provinces de la théologie. Certains résultats, qui semblaient définitivement acquis, ont été remis en question, certaines hypothèses ont été émises et favorablement accueillies, dont les anciens controversistes n'avaient pas même l'idée : la théologie positive de l'Eglise met à discuter Bellarmin une hardiesse qu'elle n'avait pas jadis. Il faut attendre que la poussière du combat soit tombée pour décrire les divers incidents de la bataille. Il eût été prématuré de s'immiscer dans des controverses dont personne ne voit encore l'issue. On ne donnera donc ici aucun renseignement sur certains débats de date récente et qui entrent, pour ainsi dire chaque jour, dans une phase nouvelle. On ne peut qu'inviter le lecteur à les suivre, dans les revues où ils se déroulent, avec tout l'intérêt qu'ils méritent. »

Ces « résultats remis en question, » ces « hypothèses » hardies, ces « controverses dont personne ne voit encore l'issue » : eût-il été si difficile à M. Turmel d'en dire un mot? Tant de réserve lui sied mal. Il ne nous y a point habitués jusqu'ici ; et c'est une attitude où il aura peine à s'habituer lui-même et à paraître aisé.

EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE. III. **Les Passions,** par le P. Janvier. — Un vol. in-8 de 443 p., 4 fr. — Paris, Lethielleux.

L'*Ami* est quelque peu en retard avec le P. Janvier. Il s'en excuse auprès de ses lecteurs et du très cher conférencier, et plaide les circonstances atténuantes pour une faute qui n'incombe point tout entière à sa responsabilité : on a mis trop de temps à lui communiquer le volume des *Passions*.

L'éminent orateur de Notre-Dame a entrepris, comme l'on sait, une œuvre qui doit être le pendant de celle à laquelle le P. Monsabré a si brillamment attaché son nom. Après l'*Exposition du dogme catholique*, voici l'*Exposition de la morale catholique*, et la seconde est plus qu'un simple complément de la première, elle en est, au sens propre du mot, au double point de vue du fond et de la forme, la continuation. Ceci a été dit déjà au début des Conférences du P. Janvier à Notre-Dame. Tout le monde catholique connaît le plan de l'*Exposition de la morale ;* tout le monde s'accorde à l'honorer du même concert d'éloges qui avait accueilli et consacre toujours l'immortelle *Exposition du dogme*.

Trois séries de Conférences, trois volumes ont déjà paru. Le premier traite de la *Béatitude*, le second de la *Liberté*. Nous avons annoncé en leur temps ces deux œuvres magistrales. Parlons aujourd'hui seulement de la troisième : les *Passions*.

Voici tout d'abord les sujets traités : 1. *De la nature des passions*, — 2. *De la hiérarchie des passions*, — 3. *De la valeur morale des passions*, — 4. *Du commerce des passions avec le mal*, — 5. *Du commerce des passions avec le bien*, — 6. *De l'art de faire servir les passions au bien*.

On a souvent remarqué, et nous redisons à notre tour, que nos manuels de morale ne font pas une part suffisante à l'étude des passions. Dieu sait pourtant, et nous aussi par expérience, le rôle puissant et perpétuel que joue dans l'acte humain le ressort de la passion. La fine analyse psychologique des philosophes scolastiques n'avait eu garde de s'y méprendre. On savait alors, autrement qu'aujourd'hui, faire bonne besogne critique d'observation expérimentale et de synthèse. N'est-ce pas Cousin qui, après avoir parcouru la *Somme théologique*, et sans doute compris, mieux que le reste, le traité *de Passionibus* de la *Seconde-Seconde*, consentait à avouer que le Docteur angélique était tout de même un grand moraliste? Ceci est plus vrai que ne l'a pensé Cousin et que ne le soupçonnent d'ordinaire la plupart des admirateurs du génie dogmatique de saint Thomas, qui ont été peut-être trop éblouis par l'éclat de la *Première* et de la *Troisième* partie pour prêter l'attention qu'il mérite à cet incomparable chef-d'œuvre de morale pratique qu'est la *Seconde-Seconde*.

Il faut remercier le P. Janvier d'en avoir extrait, pour nous le donner, sous sa forme littéraire merveilleuse, le traité des *Passions*. Rien n'est théoriquement plus nécessaire au confesseur que cette étude de toutes les sensibilités motrices du cœur humain ; rien n'est, en pratique, plus utile à chacun de nous pour la formation de sa propre conscience. A défaut du texte de la *Somme*, qu'on lise seulement ces six *Conférences*, et l'on nous dira ensuite s'il y a quelque exagération dans notre langage.

N'étant point des esprits purs, c'est à la fois avec notre corps et notre âme, avec notre chair et notre esprit que nous pensons, que nous voulons, que nous aimons ; non pas que ces deux coefficients harmonisés concourent avec la même causalité et sur le même plan à l'œuvre finale de l'acte humain ; mais il est vrai, enfin, que la sensibilité, le mouvement de l'appétit sensitif, précède

souvent, accompagne et « conditionne toujours » plus ou moins l'œuvre, spirituelle en soi, de l'intelligence et du libre arbitre, l'acte moral de la conscience. Et c'est pour le moraliste une loi philosophique rigoureuse de ne point confondre les attributions respectives et parfaitement distinctes que réclament, dans l'appréciation de l'imputabilité finale, ces deux facteurs de nos déterminations les plus humaines, tantôt alliés pour le bien et tantôt pour le mal : le mouvement passionnel et la liberté.

C'est merveille d'entrer avec le P. Janvier dans cette anatomie psychologique de l'acte humain, et d'admirer avec lui, à la suite de son maître saint Thomas d'Aquin, l'incroyable variété et puissance d'expression que peut donner la gamme des onze notes passionnelles, autour des deux modes fondamentaux de l'appétit sensitif et de la volonté, à la symphonie de l'amour qui est en définitive le tout de la vie de l'homme sur la terre.

Nous souhaitions vivement, à l'*Ami du Clergé*, — notre « Vieux Moraliste » l'a assez souvent répété, — la publication d'un bon traité des *Passions* en français, inspiré de la *Somme théologique*. Voilà qui est fait. Celui-ci a l'avantage de joindre à une doctrine profonde, détaillée, absolument sûre et aussi critiquement proposée que possible, les charmes d'une langue très claire et très chaude où cependant le brillant de la perfection oratoire ne nuit jamais à la limpidité persuasive de l'enseignement.

Les deux séries de *Conférences* précédentes ont été louées à juste titre pour leurs qualités propres. Celle-ci nous a paru plus satisfaisante et recommandable encore, parce que, sinon mieux réussie, plus neuve à coup sûr que les autres, plus désirée, et en tout cas pratiquement plus utile à qui, à n'importe qui aura la bonne inspiration de la lire.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat. *Commentaire théorique et pratique de la Loi du 9 décembre 1905*, par G. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, professeur à la Faculté libre de Droit de Paris, et Henri Taudière, professeur à la Faculté libre de Droit de Paris. — Un vol. in-8 de 464 pages, 3 fr. 50. — Paris, Plon.

Deux noms bien chers à tous les catholiques et à tous ceux qui s'intéressent à l'étude du droit dans ses rapports avec la discipline ecclésiastique : M. de Lamarzelle, un de nos plus éloquents défenseurs au Parlement, et M. Taudière, un des jurisconsultes qui ont été appelés par le cardinal-archevêque de Paris dans les conseils de la réunion préparatoire de l'Assemblée des évêques.

Deux parties : 1° Exposé sommaire du régime légal français antérieurement à la loi de Séparation, p. 27-55; — 2° Commentaire de la loi du 9 décembre 1905, p. 59-351 ; — puis une série d'appendices : texte de la loi du 9 décembre 1905; textes des lois et décrets visés ou abrogés par elle (Concordat, Articles organiques, série d'articles du Code pénal, décrets du 30 décembre 1809, du 22 décembre 1812, série de lois votées de 1880 à 1905) ; règlements d'administration publique du 29 décembre 1905, des 19 janvier et 16 mars 1906, circulaires ministérielles, etc.

Une table alphabétique très détaillée permet de trouver immédiatement la solution proposée à chacune des difficultés que soulèvent les nouveaux textes.

C'est un livre de droit, mais c'est aussi un livre de foi. Et jamais l'étude du droit ne vous aura semblé aussi captivante.

Employées et Ouvrières, par Fénelon Gibon. — Un vol. in-12 de XII-314 p., 3 f. — Lyon, Vitte.

M. Fénelon Gibon est homme d'œuvres ; et ce qu'il écrit est toujours marqué au coin du sens pratique le plus positif. Son nouveau livre sera le guide « pratique » de toutes les professions féminines, depuis celles dont l'accès suppose une certaine culture intellectuelle jusqu'à celles où il ne s'agit que de faire œuvre de ses dix doigts. Il étudie consciencieusement chaque profession et en énonce les avantages et les inconvénients, posément, sans boniment, sans réclame quand les avantages l'emportent, sans éjulations quand il nous met en face des salaires de famine. Voilà, Mesdames et Messieurs, la réalité des choses ! A vous de voir et de peser.

Trois parties : 1° les *Administrations* (Crédit foncier, Banque de France, chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones, Crédit Lyonnais, Société générale, Assistance publique, Manufactures de l'Etat, etc.); — 2° l'*Enseignement* primaire ou secondaire, public ou libre ; — 3° les *Professions* (imprimeries, sténo-dactylographes, employées de commerce, couturières et lingères, modistes et fleuristes, brodeuses et dentellières : sur ces professions manuelles M. Gibon est un peu court, mais l'*Ami* a donné là-dessus, ces dernières années à plusieurs reprises, des études détaillées à ses lecteurs).

Voilà un livre dont il est superflu de dire qu'il sera le *vade-mecum* de quiconque s'intéresse aux œuvres féminines de placement et de jeunesse.

Le mensonge du féminisme. *Opinions de Léon H...* recueillies et publiées par Th. Joran. — Un vol. in-12 de 458 p., 3 fr. 50. — Paris, Jouve.

Ce livre dépassant le cadre où se meuvent les préoccupations ordinaires, larges pourtant, de l'*Ami* et de ses clients, nous ne ferons que l'annoncer sommairement. C'est le journal intime d'un mari trop « sensible » uni à une épouse trop « intellectuelle », d'un ménage mal assorti, en raison surtout, semble-t-il, de la fausse tournure « féministe » de la mère de famille. Aussi n'est-il point sans intérêt de prendre sur le fait le mensonge du féminisme dans ces pages ardentes et désespérées, où l'on voit trop ce que la famille aurait à perdre avec des femmes « féministes », sans apercevoir ce qu'elle y pourrait gagner.

Notons que Léon H... était un penseur sérieux, et que ce n'est pas seulement aux expériences de son propre foyer qu'il s'est instruit de la question « féministe ». Chemin faisant, il en disserte et raisonne dans son journal de la façon la plus sérieuse et critique du monde. A part l'inconvénient de la forme, nécessairement décousue, qu'il n'a pu enlever à ces notes ou « impressions », il faut louer M. Joran d'avoir offert au public cette réfutation originale du « féminisme ». Lecture donc utile et à recommander pour les milieux et le public un peu spécial auxquels elle s'adresse.

L'ordre naturel et Dieu, par l'abbé A. Tanguy. — Un vol. in-8 de 380 p., 4 fr. 50. — Paris, Bloud.

Il est peut-être un peu tard pour répondre encore au livre fameux de Büchner, vieux bientôt de cinquante ans (*Kraft und Stoff*, Francfort, 1855 ; 1re traduction française, de Lauth, 1863). La bibliographie serait longue, de toutes les réfutations qui en ont été faites dans les Revues, dans les Manuels, dans des monographies spéciales. D'ailleurs, à la crise matérialiste, dont l'apogée coïncide avec le dernier quart du siècle passé, en a succédé une autre qui l'a un peu, sinon fait oublier, reléguée du moins au second plan. La pensée antireligieuse contemporaine semble incliner davantage aujourd'hui à l'idéalisme, à sa forme kantiste surtout, en attendant qu'elle revienne peut-être un jour, par réaction, à l'autre pôle de l'incrédulité, le matérialisme. Tels sont, en effet, les deux points extrêmes et opposés de la courbe sinueuse que décrit la fausse philosophie dans les oscillations où elle se débat perpétuellement,

entre le matérialisme et l'idéalisme, jusqu'au jour, dont nous apercevons déjà l'aurore, où, faute de pouvoir se fixer entre les deux, elle s'abîmera dans le néant de l'agnosticisme.

Il est tard, disions-nous, pour disserter sur le matérialisme. Entendons cela. S'il n'est pas à l'ordre du jour des plus aiguës préoccupations et tendances de la critique philosophique actuelle, le matérialisme reste cependant l'une des deux erreurs fondamentales contre lesquelles nous devons toujours tenir nos armes prêtes. Parmi les savants, de sciences à objet naturel, il est encore et beaucoup de positivistes. Pratiquement même, la science est matérialiste par principe. Il est donc temps encore de rendre service à la cause de la bonne philosophie en remettant sur le métier la controverse matérialiste, vieille et sempiternelle comme le genre humain lui-même.

M. Tanguy a eu raison de penser qu'il occuperait utilement les loisirs de son ministère pastoral en mettant par écrit ses idées sur le matérialisme et sa réfutation en prenant pour cadre de son travail le livre de Büchner : *Force et Matière*. Nous n'oserions point l'assurer qu'il convaincra un lecteur quelconque, un lecteur surtout un peu averti des choses de la dialectique et exigeant en matière de raisonnement. Il est telle argumentation dans son livre qui semble répondre plus à la douce disposition d'esprit de l'auteur, convaincu à l'avance de la bonne doctrine, qu'au souci de prendre la mentalité de l'adversaire telle qu'elle est, et de lui servir des démonstrations critiques approfondies, bien objectives, autrement formulées que par un simple soupir d'interjection : « Impossible ! Absurde ! Contraire au sens commun ! »

Ce n'est pas à dire que l'auteur ne possède pas très bien la vraie critique des sujets dont il parle. Il se montre même ou on le devine très philosophe. Mais, faute d'habitude d'enseignement didactique, faute aussi, peut-être, d'avoir fréquenté de près des ennemis professionnels sérieux, il se laisse volontiers aller à envelopper la force de ses preuves dans un style où le flou de la phrase fait quelque tort à la rigoureuse précision de l'idée et du sec raisonnement métaphysique.

Aussi bien est-ce là une constatation qui n'enlève rien, sans doute, à la valeur incontestable de l'ouvrage. La grande moyenne de nos matérialistes n'est point si ferrée ès-dialectique et spéculations de philosophie, qu'elle puisse apercevoir les petits défauts de rédaction que nous venons de signaler. En somme, un lecteur ordinaire trouvera à sa portée la réfutation de Büchner sous la forme plus accessible et populaire où M. Tanguy a préféré la présenter, afin de la rendre utile à un plus grand nombre. C'est, en définitive, une œuvre de vulgarisation réussie. Et voilà qui n'est pas un éloge banal pour un livre de ce genre.

Pour nos enfants. *Un peu d'Evangile*, par l'abbé A. Carré. — Un vol. in-12 de XIX-193 p., 2 fr. — Paris, Téqui.

On sait ce qu'il y a de profonde psychologie dans la méthode de méditation de saint Ignace et comment les « préludes » associent harmonieusement le travail de la sensibilité aux contemplations plus abstraites de l'intelligence et aux effusions finales de la volonté, ainsi graduellement préparée à l'œuvre d'*oraison*. M. Carré n'a pas eu tort de penser que cette méthode, sinon dans sa partie la plus élevée, au moins dans son procédé « sensitif, » pourrait être d'une application particulièrement fructueuse à l'enfant.

Et voilà qui n'est pas si banal : former les tout jeunes enfants à l'exercice de la méditation ! Pourquoi pas ? Laissons, cela va de soi, tout ce qui est pour eux évidemment inaccessible dans cet exercice infiniment salutaire. L'éveil et l'entretien de « sensations chrétiennes » n'est-il point encore un résultat surnaturel excellent, une forte trempe de foi donnée à la jeune âme dès son premier éveil à la vie de la pensée, une œuvre donc sanctificatrice au premier chef, digne de tenter le zèle des anges terrestres auxquels la Providence confie la garde et l'éducation primordiale de l'enfance ?

C'est à la mère surtout (et peut-être un peu trop exclusivement, à notre avis) que l'auteur voudrait voir confiée cette œuvre familière de méditations enfantines. L'idée est juste. La mère, en effet, possède toutes les conditions voulues pour ce délicat travail. Le cœur aidant, elle saura trouver au fur et à mesure des occasions, le mot qui convient, l'image qui frappe, la résolution pratique sur laquelle il est utile d'insister.

Pour l'aider dans ce ministère, M. Carré lui offre un excellent petit livre où elle trouvera tout ce qu'il faut d'images et d'idées simples, pour faire avec l'enfant cette petite méditation, très courte d'ailleurs, et qui ne devra jamais dépasser les limites d'une bonne prière un peu développée.

Les méditations ici proposées, sur l'enfance de Jésus seulement, sont 1° assez complètes pour qu'il n'y ait rien à ajouter et que l'on se contente, au besoin, de leur lecture, ce qui facilite le travail de la directrice peu instruite ou trop timide par elle-même dans ce genre d'exercices ; mais 2° elles sont aussi, dans leur brièveté ingénieusement calculée, assez suggestives pour offrir à la « maîtresse d'oraison » des matières à développements supplémentaires faciles ; enfin 3° rien n'empêche que l'on ajoute ou que l'on retranche tout ce que l'on voudra au texte même de la méditation, dont le canevas restera toujours assez clairement tracé pour fixer de façon pratique l'attention et les volitions pieuses de l'enfant, sans péril de dispersion dans le vague.

Rares malheureusement sont aujourd'hui les mères de famille qui auront le goût surnaturel et la formation chrétienne antécédente que réclame le bon succès d'une pareille œuvre. Il en est cependant, et il en pourrait être davantage, si la méthode leur était bien pratiquement expliquée.

Nous l'avons laissé entrevoir : là où la mère fera défaut, la maîtresse d'éducation pourra dans certains cas favorables la remplacer. Nous ne verrions, pour notre part, point d'inconvénient à ce que, faute de mieux, plusieurs enfants fussent ensemble associés à cet exercice pieux d'une petite méditation de temps en temps. Ceci n'est pas pratique universellement. Qu'importe ! la chose est excellente de tout point, là où elle est possible. M. Carré ne s'est point illusionné en pensant qu'avec un peu de bonne volonté la « méditation enfantine, » à laquelle on songe peu, pourrait se réaliser beaucoup plus fréquemment qu'on ne serait tenté de le supposer au premier abord.

Autour du mariage. *Questions controversées*, par le Dr Surbled. — Un petit vol. in-18 de 240 pages, 4 f. — Paris, Maloine.

M. Surbled est un médecin catholique, doublé d'un penseur très averti des choses de la controverse contemporaine en matière d'apologétique religieuse scientifique. Nous avons de lui plusieurs excellentes études dans cet ordre d'idées, où il a su aborder avec succès les difficultés que présente parfois l'accord des données expérimentales de la physiologie humaine avec les principes d'une saine doctrine philosophique et théologique. Rappelons au hasard les titres des plus connus et estimés : *La morale dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène ; La doctrine des localisations cérébrales ; Le tempérament ; Spiritualisme et spiritisme ;* et beaucoup d'autres monographies sur *le Cerveau, le Problème cérébral, le Sommeil, la Folie, l'Intelligence, l'Imagination, la Mémoire, l'Hypnotisme*, etc., etc.

La collection vient de s'accroître d'un nouveau volume modestement intitulé : *Autour du mariage*, mais ne comprenant, à propos du mariage, que certaines ques-

tions plus délicates particulièrement *controversées* à l'heure actuelle.

Le simple énoncé des chapitres développés dans cette étude en dira plus long sur son intérêt et son opportunité que toutes nos recommandations. Les voici : I. *La Fraude.* — II. *Le Devoir.* — III. *Impuissance.* — — IV. *Grossesse extra-utérine.* — V. *Les idées du Vétérinaire.* — VI. *L'éducation du cœur.* — VII. *L'amour des mystiques.*

A part les réserves que nous aurions à faire sur quelques points de détail, notamment au chapitre IV, nous conseillons volontiers à nos confrères, et surtout au monde laïque qu'il intéresse plus spécialement, la lecture de ce petit livre où il y a, pour beaucoup, des choses nouvelles et sensées à apprendre. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'on offre au public français, et en langue française, un enseignement trop réservé jusqu'ici à la casuistique latine des *Diaconales*, rendu très nécessaire dans notre société par la vulgarisation des abominables pratiques sous lesquelles la sainteté sociale du mariage menace de succomber.

Decreta Conciliorum quinque Provinciæ Burdigalensis (sæc° XIX). — Un vol. in-12 de 516 pages. — Poitiers, Oudin.

Dédié au clergé de la province de Bordeaux. La collection de ces cinq Conciles était devenue difficile à trouver. Il n'est pas donné au premier venu de pouvoir se payer le luxe de la *Collectio Lacensis*. Et pourtant rien ne vaut, pour la bonne formation canonique du prêtre, l'étude courante de ses statuts diocésains et de ses statuts provinciaux à portée plus générale, sources de science ecclésiastique d'autant plus précieuses que ces recueils joignent ordinairement à leur partie canonique proprement dite de très utiles rappels de doctrine dogmatique, morale et liturgique. Le compilateur de ces *Decreta* aura rendu un sérieux service aux prêtres studieux de la province de Bordeaux.

Collationes Namurcenses. — Un fascicule in-8 de 70 pages. — Namur, Wesmael-Charlier.

A Namur on a la bonne idée de publier en fascicules périodiques (six par an), les *Conférences* diocésaines (questions et solutions). Le numéro que nous avons sous les yeux comme spécimen porte la date de mars 1906. C'est le fascicule 5 du tome v. Voilà une collection qui doit être précieuse dans son ensemble, à en juger par la nature des matières qui y sont touchées et le soin qu'on apporte à les traiter. Voici l'*Index* du présent numéro :

I. Responsa ad questiones propositas :

1. *Ex theol. ascetica :* Relationes practicæ virtutis spei cum certitudine, cum timore et cum fiducia in creaturis.

2. *Ex jure canonico :* Nomination et révocation des serviteurs des églises.

3. *Ex historia eccles. :* Febronius : sa vie, sa doctrine, sa rétractation, son influence.

II. Acta et documenta (Actes du Saint-Siège et des Congrég. Rom.).

III. Miscellanea (L'apologétique ancienne et moderne).

IV. Bibliographie.

Prix de l'abonnement : 4 fr. par an. — Un numéro à part : 1 fr.

LITURGIE

Q. — 1° Est-il permis à un curé de réciter et faire réciter régulièrement après la messe, au pied de l'autel, quelques prières de son choix, v. g. les litanies de la Sainte Vierge pendant le mois de mai, — celles du Sacré-Cœur pendant le mois de juin, — le *De Profundis* pendant le mois de novembre ?

2° Est-il permis à un prêtre de garder, pour la bénédiction du Saint-Sacrement avec le saint ciboire, son manteau de chanoine que de loin on pourrait prendre pour une chape noire ?

3° Que penser aussi du chanoine qui donnerait la bénédiction sans voile huméral ?

4° N'y a-t-il pas quelque irrévérence à transporter sous le moindre prétexte le Saint-Sacrement d'un autel à l'autre, v. g. parce que des jardiniers doivent orner l'autel, ou parce qu'il y aura répétition de chants dans le chœur ? Remarquez que le Saint-Sacrement sera éloigné seulement de quelques mètres, à moins qu'il ne soit relégué dans un coffre-fort plus ou moins convenable de la sacristie, et que d'autre part les manques de respect que l'on craint de la part des ouvriers ou des chanteurs doivent se réduire à une simple indifférence, vu que ces gens-là ne se poseront même pas la question de savoir si le Saint-Sacrement est ou n'est pas à l'autel.

5° N'y a-t-il pas aussi quelque irrévérence à transvaser à tout propos les hosties consacrées d'un ciboire dans un autre ciboire que l'on préfère au premier ? Le désir de conserver le Saint-Sacrement dans un ciboire plus riche est-il un motif suffisant pour transvaser ainsi plusieurs centaines d'hosties dans ledit ciboire, qui reste habituellement dans le tabernacle ? (On a soin cependant de le purifier de temps en temps).

R. — Ad I. Il faut distinguer. Ainsi, pour prévenir les abus qui pourraient se produire, l'Eglise veut que le célébrant encore revêtu des ornements ne puisse après la messe rien ajouter *de son autorité privée* aux prières liturgiques ; mais en soumettant à votre évêque ce que vous vous proposez de faire, vous aurez sûrement son assentiment, et alors vous serez en règle. (S. R. C., 31 août 1867, n. 3157, ad VII).

Si, au contraire, les prières dont il s'agit, et d'autres semblables, se disaient après la messe, quand le célébrant ayant déjà déposé les ornements sacrés revient au pied de l'autel, rien ne s'opposerait plus à ce qu'il les récite avec les fidèles *de son autorité privée*, pourvu qu'elles soient d'ailleurs du nombre des prières régulièrement approuvées par l'Eglise. (Tous les auteurs).

Ad II. Non, un chanoine ne peut garder sa cappa canoniale pas plus que son camail pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Nous savons bien, disait déjà notre regretté maître M. Maugère, en 1883, que cette pratique a lieu en beaucoup de cathédrales, mais elle n'en est pas moins condamnable et condamnée, la Sacrée Congrégation disant qu'on ne pouvait tolérer « quod benedictionem cum Ssmo Sacramento impertiantur canonici cum simplici stola super cappam. » (29 nov. 1856, n. 3039, ad 4).

Ad III. Un chanoine manquerait absolument à son devoir, s'il se permettait contre toute règle de donner la bénédiction sans voile huméral. (S. R. C., 23 fév. 1839, n. 2786, ad 1 ; 21 fév. 1896, n. 3888,